Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8670160
Centre d'intérêt: 000

Terminologie de l'éducation. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, [1985?].
ii, 108 p. ; 28 cm.

Code: 55-1390. Index: p. 7-23.

ISBN 2-550-06313-X

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Ministère de l'éducation

Cote Dewey: 370.3/T319 Cote LC: LB/15

Descripteur(s): Terminologie * Sciences de l'éducation

Le document est un répertoire de termes ayant fait l'objet d'avis adoptés par la Commission de terminologie de l'éducation, entérinés par la Commission de terminologie de la langue française et publiés dans la Gazette Officielle du Québec entre le 15 janvier 1982 et le 25 mai 1985. Il comprend des avis terminologiques sur 201 termes ainsi que quatre index: l'index des termes recommandés, l'index des termes anglais, l'index des formes fautives et l'index des renvois.

Type de document: a

EDUQ 86 70160

gie de l'ēducation Te
rminologie de l'ēduca
tion **Terminologie** de
nologie **de** l'ēducation
gie de **l'ēducation** Te
minologie de l'ēducat
ion Terminologie de
l'ēducation Terminol
nologie de l'ēducation
Terminologie de l'ēdu
cation Terminologie
de l'ēducation Termi
nologie de l'ēducation

Québec

EDUQ 8670160

TERMINOLOGIE DE L'ÉDUCATION

©Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

ISBN: 2-550-08313-X
Dépôt légal: deuxième trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 1

Membres de la Commission de terminologie de l'éducation 11

Présentation 1

- Les avis terminologiques 1
- Les index 3
- Remarques générales 4

Les index 5

- Termes français 7
- Termes anglais 13
- Formes fautives 15
- Renvois divers 19

Avis terminologiques 25

AVANT-PROPOS

Terminologie de l'éducation est un répertoire de termes ayant fait l'objet d'avis adoptés par la Commission de terminologie de l'éducation, entérinés par la Commission de terminologie de l'Office de la langue française et publiés à la **Gazette officielle du Québec** depuis le 16 janvier 1982.

Le répertoire a été conçu comme un guide de travail provisoire à l'intention des personnels de l'Administration, plus particulièrement ceux du ministère de l'Éducation, et du ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie, ainsi que des organismes et établissements d'enseignement.

Une édition augmentée, commentée et accompagnée d'une liste de sigles en usage dans les milieux d'éducation, devrait être publiée au printemps 1988.

Le présent répertoire était à jour le 25 mai 1985.

MEMBRES DE LA COMMISSION DE TERMINOLOGIE DE L'ÉDUCATION

BEAULIEU, Maurice
BÉLANGER, Claude*
BELLEAU, Irène
BIRON, Joce-Lyne, secrétaire de la Commission
BOULET, Antoni
BOUSQUET, Jean-Claude*
CINQ, Jacques*
DATEY, Blaise
DÉSILETS, Guy
GAUTHIER, Renée
GENDRON, Jean-Denis, président de la Commission
JUTRAS, Jean-Gilles*
LAFERRIÈRE, Jean-Pierre
LAMARCHE, Jacques
LECLERC, Carole*
LESSARD, Charles-Eugène*
LONGTIN, Jean-Louis*
MARQUETTE, Roland
OUELLET, Jacques*
PAQUIN, Michel
PELLETIER, René*
RICHARD, Guy W.*
SAUVÉ, Madeleine*
TÊTU, Pierre
THERRIEN, Claude
VEILLEUX, Alfred*
VERREAULT, Carole, représentante de l'Office de la langue française

* Anciens membres.

PRÉSENTATION

Les avis terminologiques

Les termes du domaine de l'éducation ayant fait l'objet d'un avis publié à la **Gazette officielle du Québec** sont présentés ici dans l'ordre alphabétique; ils sont numérotés afin de faciliter le repérage à partir des index.

Les termes sont tous présentés sur le même modèle. Chaque terme est accompagné de son indicatif de grammaire (adjectif, nom, verbe); il est suivi de sa définition, de son équivalent anglais, le cas échéant, et d'une indication de son domaine d'emploi.

Pour chaque avis, le premier domaine, et parfois le seul dont il est fait mention, est **éducation**. Le domaine a pour but de circonscrire l'emploi d'un terme; cette indication revêt une utilité particulière lorsqu'un même terme comporte plusieurs acceptions appartenant à des domaines différents.

De nombreux termes renferment des notes; ces notes appartiennent à trois catégories principales:

- les formes fautives: il s'agit de mots ou d'expressions qui ont eu cours dans un passé récent ou qui sont encore employés dans les milieux de l'éducation;
- les exemples d'emploi: il s'agit d'exemples de termes en contexte qui peuvent aider les usagères et les usagers dans l'emploi de la terminologie de l'éducation;
- les notes qui viennent nuancer le sens des termes, en préciser la portée, en expliquer les restrictions, le cas échéant.

L'entrée se termine par une indication, entre parenthèses, de la pondération retenue et de la date de publication du terme à la **Gazette officielle du Québec**.

Les termes appartiennent à trois catégories suivant la pondération qui leur a été attribuée par l'Office de la langue française:

- les **termes recommandés*** sont des termes dont l'Office de la langue française reconnaît la valeur et préconise l'usage;

- les termes **recommandés et en instance de normalisation** sont des termes que l'Office de la langue française préconise, qui sont soumis à l'enquête publique**, et qui peuvent faire l'objet d'un avis de normalisation après un délai de douze mois suivant la publication de l'avis à la **Gazette officielle du Québec**;

- les **termes normalisés***** sont des mots et expressions dont l'emploi est obligatoire dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans

---

* Conformément à l'article 116 de la **Charte de la langue française.**

** Tout commentaire sur ces termes doit être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française, 700, boul. Saint-Cyrille Est, Québec G1R 5G7.

La pondération de ces termes peut changer après une nouvelle publication à la **Gazette officielle du Québec.** Les premiers avis recommandés et en instance de normalisation ont été publiés le 25 août 1984.

*** Conformément à l'article 118 de la **Charte de la langue française.**

les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation et de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation*.

Les termes recommandés sont indiqués par la lettre R; les termes recommandés et en instance de normalisation sont indiqués par les lettres **EIN**; les termes normalisés sont indiqués par la lettre **N**. La marque de pondération est suivie de la date de publication à la **Gazette officielle du Québec**.

Ainsi un terme ayant fait l'objet d'un avis de recommandation à la **Gazette officielle du Québec**, le 25 août 1984, sera accompagné de l'indication (R: 84-08-25).

Les index

L'index des **termes français** renferme 201 entrées. Il s'agit de termes recommandés, normalisés ou recommandés et en instance de normalisation.

---

* Les responsabilités du ministère de l'Éducation relatives à l'enseignement collégial et universitaire sont devenues, par décision du gouvernement (décret du 20 décembre 1984), celles du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Sans qu'il ne soit expressément mentionné dans la Charte de la langue française, et jusqu'à ce que le texte de l'article 118 soit modifié en vertu d'une loi donnant suite au décret adopté pour créer le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, il doit être sous-entendu que l'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française est également obligatoire dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

L'index des **termes anglais** renferme les termes anglais dont il est fait mention dans les avis publiés à la **Gazette officielle du Québec**. Les avis officiels ne comportent généralement pas d'équivalent anglais; de plus, même dans le cas d'un terme français normalisé, l'équivalent anglais ne fait l'objet d'aucune sanction officielle.

L'index des **formes fautives** renferme les mots et les expressions qui ont eu cours au Québec dans un passé récent ou qui sont encore courants dans le milieu de l'éducation. La rédaction de nombreux projets d'avis a eu précisément pour but de faire sortir de l'usage ces formes fautives.

Toute expression considérée comme fautive renvoie à un terme normalisé, recommandé ou recommandé et en instance de normalisation.

L'index des **renvois divers** renferme les mots et les expressions qui ont fait l'objet d'une mention ou d'une note dans un avis. On y trouve notamment des synonymes et des termes de sens apparenté dont l'usage a été précisé pour distinguer ces derniers des termes avec lesquels ils pourraient être rapprochés ou confondus.

Remarques générales

1.- Les entrées terminologiques, les termes mentionnés dans les notes sont en caractères **romains gras**.

2.- Les formes fautives ou déconseillées ainsi que les éléments définitoires à l'intérieur de notes sont en caractères romains ordinaires et sont placés entre guillemets.

3.- Dans les unités syntagmatiques, le genre mentionné est celui du premier substantif.

4.- Abréviations:

adj.	adjectif, locution adjective
n.	nom
n.f.	nom féminin
n.m.	nom masculin
n.f. pl.	nom féminin pluriel
n.m. pl.	nom masculin pluriel
v.	verbe

LES INDEX

TERMES FRANÇAIS

A

1 abandon scolaire
2 admission
3 âge scolaire
4 alphabétisation
5 analphabète
6 analphabète
7 année scolaire
8 année scolaire
9 année universitaire
10 apprentissage
11 apprentissage
12 aptitude
13 attestation
14 attestation d'équivalence
15 attestation de scolarité
16 attestation d'études
17 autorisation d'études hors établissement

B

18 brevet d'enseignement
19 breveté, brevetée
20 breveté, e
21 bulletin scolaire

C

22 capacité
23 carte scolaire
24 cégep
25 cégépien, cégépienne
26 cégépien, ienne
27 centre spécialisé
28 chargé de classe, chargée de classe
29 classe
30 classe
31 classe
32 classe

33 classe à divisions
34 classe multiprogramme
35 classe ordinaire
36 classe spéciale
37 cohorte
38 collation des grades
39 collégial, e
40 concours
41 conseillance
42 conseiller d'élèves, conseillère d'élèves
43 contingent
44 contingentement
45 contingenter
46 cours
47 cours
48 cours à option
49 cours associé
50 cours à unité(s)
51 cours complémentaire
52 cours d'appoint
53 cours hors compte
54 cours obligatoire
55 cours sans unité(s)
56 cycle
57 cycles supérieurs

D

58 décrocheur, décrocheuse
59 délivrance des brevets
60 délivrance des diplômes
61 département
62 d'établissement
63 didacticiel
64 didactique
65 didactique
66 diplôme
67 diplômé, diplômée
68 diplômé, ée
69 directeur (d'école), directrice (d'école)
70 discipline
71 dispense
72 division
73 dossier scolaire
74 douance

E

75 école
76 école
77 école
78 école à classe unique
79 école innovatrice
80 école intégrée
81 écolier, écolière
82 éducateur, éducatrice
83 éducateur spécialisé, éducatrice spécialisée
84 éducatif, ive
85 éducatif, ive
86 éducation
87 éducation
88 éducation permanente
89 éducation préscolaire
90 effectif enseignant
91 effectif étudiant
92 effectif scolaire
93 élève
94 élève ordinaire
95 en difficulté
96 enseignant, enseignante
97 enseignant, e
98 enseignement
99 enseignement
100 entrant, entrante
101 entrant, e
102 épreuve
103 épreuve unique
104 équivalence
105 établissement
106 étape
107 études
108 étudiant, étudiante
109 étudiant, e
110 examen
111 examen officiel
112 extrascolaire

F

113 formateur, formatrice
114 formation
115 formation continue

116 formation des enseignants, formation des enseignantes
117 formation générale
118 formation générale
119 formation initiale
120 formation professionnelle
121 formation professionnelle continue
122 fréquentation scolaire

G

123 gestion de l'enseignement
124 grade universitaire

H

125 habileté
126 heure

I

127 inscription
128 instituteur, institutrice
129 instruction
130 interscolaire
131 intrascolaire

L

132 leçon
133 leçon
134 leçon
135 leçon particulière

M

136 matière
137 mention
138 moniteur, monitrice
139 monitorat

N

140 note

O

141 obligation scolaire
142 ordre d'enseignement

P

143 parascolaire
144 passage
145 pédagogie
146 pédagogique
147 perfectionnement des enseignants, perfectionnement des enseignantes
148 périscolaire
149 permis d'enseigner
150 personnel enseignant
151 plan de cours
152 polyvalente
153 population étudiante
154 population scolaire
155 postscolaire
156 préalable
157 préalable
158 préparatoire
159 préscolaire
160 professeur, professeuse
161 professeur, professeuse
162 professeur, professeuse
163 programme d'études
164 promotion
165 propédeutique
166 propédeutique

R

167 rapport élèves-maître
168 reconnaissance d'aptitude à l'enseignement
169 reconnaissance des acquis
170 recyclage
171 régime de sanction des études
172 registraire
173 relevé de notes

S

174 sanction des études
175 scolaire
176 scolarisable
177 scolarisé, e
178 scolariser
179 scolarité
180 scolarité
181 scolarité
182 scolarité obligatoire
183 séance
184 secteur professionnel
185 semestre
186 session
187 session d'examen
188 sortant, sortante
189 sortant, e
190 spécialité
191 stage
192 stage probatoire
193 stagiaire
194 substitution

T

195 taux d'encadrement
196 test
197 titulaire
198 trimestre
199 tronc commun

U

200 unité

V

201 vie scolaire

TERMES ANGLAIS

academic degree	VOIR	grade universitaire (124)
academic promotion		passage (144)
academic record		dossier scolaire (73)
academic year		année universitaire (9)
admission		admission (2)
adult educator		formateur, formatrice (113)
cégep student		cégépien, cégépienne (25)
class		promotion (164)
class period		heure (126)
compulsory education		obligation scolaire (141)
compulsory school age span		scolarité obligatoire (182)
compulsory school attendance		fréquentation scolaire (122)
continuing education		formation continue (115)
corequisite		cours associé (49)
course outline		plan de cours (151)
courseware		didacticiel (63)
credit		unité (200)
credit course		cours à unité(s) (50)
department		département (61)
didactical		didactique (65)
diploma		diplôme (66)
dropout		décrocheur, décrocheuse (58)
elimination of illiteracy		alphabétisation (4)
enrollment		inscription (127)
enrolment		inscription (127)
exceptional		en difficulté (95)
functional illiterate		analphabète (5)
giftedness		douance (74)
graduate		diplômé, diplômée (67)
		diplômé, ée (68)
graduate school		cycles supérieurs (57)
graduate studies		cycles supérieurs (57)
graduation		collation des grades (38)
instructional management		gestion de l'enseignement (123)
lifelong education		éducation permanente (88)
mark		note (140)
monitor		moniteur, monitrice (138)
pass an examination (to)		examen (110)
pedagogy		pédagogie (145)
period		heure (126)
prerequisite		préalable (156)
		préalable (157)
preschool		préscolaire (159)

principal	VOIR	directeur (d'école), directrice (d'école) (69)
professor		professeur, professeuse (162)
pupil		écolier, écolière (81)
registrar		registraire (172)
registration		inscription (127)
regular class		classe ordinaire (35)
school age		âge scolaire (3)
school map		carte scolaire (23)
school report		bulletin scolaire (21)
school year		année scolaire (7)
		année scolaire (8)
semester		semestre (185)
student		élève (93)
		étudiant, étudiante (108)
		étudiant, e (109)
syllabus		plan de cours (151)
teacher		instituteur, institutrice (128)
teacher education		formation des enseignants, formation des enseignantes (116)
teacher training		formation des enseignants, formation des enseignantes (116)
transcript		relevé de notes (173)
trimester		trimestre (198)
tutor		conseiller d'élèves, conseillère d'élèves (42)

FORMES FAUTIVES

académique	VOIR	scolaire (175)
activité étudiante		parascolaire (143) périscolaire (148)
âge académique		âge scolaire (3)
agréé		breveté, brevetée (19) breveté, ée (20)
analphabète fonctionnel		analphabète (5)
année académique		année scolaire (7) année scolaire (8) année universitaire (9)
branche professionnelle		secteur professionnel (184)
bulletin cumulatif uniforme		relevé de notes (173)
cégep I, II ou III		classe (29)
cégep (faire son)		études (107)
certification		sanction des études (174)
certification des enseignants		reconnaissance d'aptitude à l'enseignement (168)
certification des maîtres		reconnaissance d'aptitude à l'enseignement (168)
certification institutionnelle		sanction des études (174) délivrance des diplômes (60)
certification ministérielle		sanction des études (174) délivrance des diplômes (60)
certifié, certifiée		breveté, brevetée (19)
certifié, ée		breveté, ée (20)
champ professionnel		secteur professionnel (184)
classe à âges multiples		classe multiprogramme (34)
classe à degrés multiples		classe multiprogramme (34)
classe à divisions multiples		classe multiprogramme (34)
classe multi-âges		classe multiprogramme (34)
classe régulière		classe ordinaire (35)
classe tous niveaux		classe multiprogramme (34)
clientèle étudiante		effectif étudiant (91) population scolaire (154)
clientèle régulière		effectif scolaire (92)
clientèle scolaire		effectif scolaire (92) population scolaire (154)
collège I, II ou III		classe (29)
collège (faire son)		études (107)
collégial I, II ou III		classe (29)
commandite		autorisation d'études hors établissement (17)
contingenter le nombre de place		contingenter (45)
contingenter les places		contingenter (45)

corequis	VOIR	cours associé (49)
cours collégial		cours (46) ordre d'enseignement (142)
cours collégial (faire son)		études (107)
cours commun et obligatoire		cours obligatoire (54)
cours complémentaire au choix		cours complémentaire (51)
cours crédité		cours à unité(s) (50)
cours de droit		cours (46)
cours de médecine		cours (46)
cours non crédité		cours hors compte (53) cours sans unité(s) (55)
cours (prendre un)		cours (46)
cours primaire		ordre d'enseignement (142)
cours privé		leçon particulière (135)
cours secondaire		cours (46) ordre d'enseignement (142)
cours secondaire (faire son)		études (107)
cours universitaire		cours (46) ordre d'enseignement (142)
cours universitaire (faire son)		études (107)
crédit		unité (200)
curriculum		programme d'études (163)
cycles avancés		cycles supérieurs (57)
degré		classe (29)
didacticiel pédagogique		didacticiel (63)
discipline d'enseignement		discipline (70)
dossier académique		dossier scolaire (73)
dossier cumulatif		dossier scolaire (73)
dossier étudiant		dossier scolaire (73)
dossier scolaire individuel cumulatif		dossier scolaire (73)
dropout		décrocheur, décrocheuse (58)
école alternative		école innovatrice (79)
école des gradués		cycles supérieurs (57)
école institutionnelle		école intégrée (80)
école optionnelle		école innovatrice (79)
école régulière		école (75)
éducateur d'adultes		formateur, formatrice (113)
éducation des adultes		éducation permanente (88) formation continue (115)
effectif enseignant régulier		effectif enseignant (90)
effectif étudiant régulier		effectif étudiant (91)
effectif régulier		effectif scolaire (92)
élève exceptionnel		en difficulté (95)
élève régulier		élève ordinaire (94)
émission des brevets		délivrance des brevets (59)
émission des diplômes		délivrance des diplômes (60)

enfant exceptionnel	VOIR	en difficulté (95)
enseignant titulaire		chargé de classe, chargée de classe (28)
enseignement cégépien		cégépien, ienne (26) collégial, e (39)
enseignement préscolaire		éducation préscolaire (89)
entité institutionnelle		établissement (105)
épreuve uniforme		épreuve unique (103)
établissement commanditaire		autorisation d'études hors établissement (17)
établissement commandité		autorisation d'études hors établissement (17)
être promu en cinquième année		passage (144)
études avancées		cycles supérieurs (57)
études cégépiennes		cégépien, ienne (26) collégial, e (39)
études graduées		cycles supérieurs (57)
études supérieures		cycles supérieurs (57)
examen du ministère		examen officiel (111)
examen uniforme		épreuve unique (103)
finissant, finissante		sortant, sortante (188)
finissant, e		sortant, e (189)
formation des maîtres		formation des enseignants, formation des enseignantes (116)
formation des adultes		éducation permanente (88) formation continue (115)
gestion pédagogique		gestion de l'enseignement (123)
grade académique		grade universitaire (124)
graduation		collation des grades (38)
gradué, graduée		diplômé, diplômée (67)
gradué, ée		diplômé, ée (68)
groupe régulier		élève ordinaire (94)
institution		établissement (105)
institutionnel, elle		d'établissement (62)
institutionnelle (école)		école intégrée (80)
leçon privée		leçon particulière (135)
local, e		d'établissement (62)
local-classe		classe (32)
local de cours		classe (32)
local-discipline		classe (32)
local éducatif		classe (32)
management pédagogique		gestion de l'enseignement (123)
niveau		classe (29)
niveau collégial		ordre d'enseignement (142)
niveau primaire		ordre d'enseignement (142)
niveau secondaire		ordre d'enseignement (142)
niveau universitaire		ordre d'enseignement (142)
option facultative		cours à option (48)
option obligatoire		cours obligatoire (54)

ordre primaire	VOIR	ordre d'enseignement (142)
perfectionnement des maîtres		perfectionnement des enseignants, perfectionnement des enseignantes (147)
période		heure (126)
période d'animation		séance (183)
période de cours		heure (126)
période d'encadrement		séance (183)
période de surveillance		séance (183)
politique de certification		régime de sanction des études (171)
population étudiante		population scolaire (154)
		population étudiante (153)
prédoctorat		propédeutique (165)
préélémentaire		préscolaire (159)
prémaîtrise		propédeutique (165)
prendre un cours		cours (46)
prérequis		préalable (156)
		préalable (157)
principal, principale		directeur (d'école), directrice (d'école) (69)
probaniste		stagiaire (193)
probation		stage probatoire (192)
probation des enseignants		stage probatoire (192)
probationniste		stagiaire (193)
professeur		instituteur, institutrice (28)
professeur titulaire		chargé de classe, chargée de classe (128)
programme institutionnel		programme d'études (163)
promotion par matière		passage (144)
promu (être)		passage (144)
ratio maître-élèves		rapport élèves-maître (167)
		taux d'encadrement (195)
régime de certification		régime de sanction des études (171)
secondaire I, II, etc.		classe (29)
session		trimestre (198)
spécialisation		spécialité (190)
stage d'entreprise		stage (191)
stage en alternance		stage (191)
stage industriel		stage (191)
stage pratique		stage (191)
syllabus		plan de cours (151)
temps de probation		stage probatoire (192)
titulaire		instituteur, institutrice (128)
		chargé de classe, chargée de classe (28)
tuteur, tutrice		conseiller d'élèves, conseillère d'élèves (42)
université (faire son)		études (107)
vie institutionnelle et sociale des élèves		vie scolaire (201)

RENVOIS DIVERS

activité cégépienne	VOIR	collégial, e (39) cégépien, ienne (26)
activité socioculturelle		cours sans unité(s) (55)
admis en équivalence		équivalence (104)
admis (être)		passage (144)
acquis expérientiels		équivalence (104)
acquis extrascolaires		équivalence (104)
année propédeutique		propédeutique (166)
appellations d'emploi du personnel enseignant		enseignant, enseignante (96)
apprentissage		éducation (86)
apprentissage scolaire		apprentissage (10)
autorisation d'études hors faculté		autorisation d'études hors établissement (17)
autorisation d'études hors programme		autorisation d'études hors établissement (17)
baccalauréat		cycle (56) grade universitaire (124)
bal de fin d'études		collation des grades (38)
bulletin d'établissement		d'établissement (62)
bulletin scolaire		étape (106)
carte des cégeps		carte scolaire (23)
carte des enseignements		carte scolaire (23)
carte des programmes		carte scolaire (23)
carte des universités		carte scolaire (23)
carte universitaire		carte scolaire (23)
cégépien		collégial, e (39)
centre spécialisé de...		centre spécialisé (27)
cérémonie de fin d'études		collation des grades (38)
cérémonie de remise des diplômes		collation des grades (38)
certificat		attestation (13) grade universitaire (124)
champ d'études		mention (137)
classe		division (72) heure (126) leçon (132)
classe d'accueil		classe spéciale (36)
classe (dédoubler une)		division (72)
classe d'adaptation		classe spéciale (36)
classe de rattrapage		classe spéciale (36)
classe hétérogène		classe spéciale (36)
classe homogène		classe spéciale (36)
classes (nom officiel des)		classe (29)
classe ordinaire		élève ordinaire (94)
classe pour décrocheurs		classe spéciale (36)

classe pour élèves doués ou talentueux	VOIR	classe spéciale (36)
classe préparatoire à...		préparatoire (158)
classe spécialisée		classe (32)
classe unique		école à classe unique (78)
collège d'enseignement général et professionnel		cégep (24) collégial, e (39)
concours		examen (110)
conseiller pédagogique		pédagogique (146)
consultation		conseillance (41)
cours		heure (126) leçon (132)
cours à deux unités		cours à unité(s) (50)
cours à une unité		cours à unité(s) (50)
cours d'éducation populaire		cours sans unité(s) (55)
cours du champ d'études		cours complémentaire (51)
cours facultatif		cours à option (48)
cours obligatoire		cours complémentaire (51)
cours propédeutique		propédeutique (166)
cours sans unité(s)		cours hors compte (53)
cours (suivre un)		cours (46)
décrochage		décrocheur, décrocheuse (58)
décrocher		décrocheur, décrocheuse (58)
dédoubler une classe		division (72)
d'éducation		éducatif, ive (85)
délivrance des diplômes par le ministère		délivrance des diplômes (60)
délivrance des diplômes par l'établissement		délivrance des diplômes (60)
2e et 3e cycles		cycles supérieurs (57)
didactique générale		didactique (64)
didactique spéciale		didactique (64)
diplôme		grade universitaire (124)
diplôme d'établissement		d'établissement (62)
diplôme officiel		d'établissement (62)
doctorat		cycle (56) grade universitaire (124)
dossier de l'élève		dossier scolaire (73)
école		classe (32)
école communautaire		école (75)
école commune		école (75)
école de quartier		école (75)
école spéciale		classe spéciale (36)
éducateur, trice		éducatif, ive (84)
éducationnel		éducatif, ive (85)
éducation musicale		éducation (87)
éducation religieuse		éducation (87)

effectif d'un programme	VOIR	effectif étudiant (91)
effectif d'une classe		effectif scolaire (92)
effectif d'une école		effectif scolaire (92)
effectif d'une faculté		effectif étudiant (91)
effectif enseignant		effectif scolaire (92)
effectif enseignant		personnel enseignant (150)
élève		étudiant, étudiante (108)
élève doué ou talentueux		élève ordinaire (94)
élève en difficulté		élève ordinaire (94)
élève régulier		élève ordinaire (94)
élève stagiaire		stage (191)
enseignement		éducation (86)
		études (107)
		ordre d'enseignement (142)
enseignement collégial		collégial, e (39)
entrer en X^{e} année		passage (144)
équipe enseignante		personnel enseignant (150)
établissement		école (75)
établissement assimilé		collégial, e (39)
établissement d'accueil		autorisation d'études hors établissement (17)
établissement d'attache		autorisation d'études hors établissement (17)
établissement d'éducation		établissement (105)
établissement (d'enseignement)		établissement (105)
établissement (d'enseignement) privé		établissement (105)
établissement (d'enseignement) public		établissement (105)
établissement intégré		école intégrée (80)
établissement scolaire		établissement (105)
être admis en X^{e} année		passage (144)
études préparatoires à...		préparatoire (158)
études supérieures		cycles supérieurs (57)
examen		session d'examen (187)
examen (passer un)		examen (110)
exceptionnel		en difficulté (95)
fête de fin d'études		collation des grades (38)
formation des adultes		éducation permanente (88)
		formation continue (115)
formation professionnelle		formation générale (117)
génération		cohorte (37)
grande école		école (75)
		élève (93)
heure d'enseignement		heure (126)
		leçon (132)
instituteur, institutrice		enseignant, enseignante (96)
		professeur, professeuse (160)
institution éducative		éducatif, ive (85)

instruction	VOIR	éducation (86)
journée d'étude		cours sans unité(s) (55) session (186)
maîtrise		cycle (56) grade universitaire (124)
matière		discipline (70)
matière à option		cours à option (48)
matière obligatoire		cours obligatoire (54)
méthode éducative		pédagogie (145) éducatif, ive (84)
moniteur de langue seconde		moniteur, monitrice (138)
monter en X^{e} année		passage (144)
note de passage		note (140)
officiel		d'établissement (62)
option		cours à option (48)
orientation scolaire et professionnelle		conseillance (41)
par l'établissement		d'établissement (62)
passage par matière		passage (144)
passer un examen		examen (110)
pédagogie		didactique (64)
pédagogie universitaire		pédagogie (145)
personnel enseignant permanent		effectif enseignant (90)
presse cégépienne		cégépien, ienne (26) collégial, e (39)
professeur		instituteur (128)
professeur, professeuse		enseignant, enseignante (96)
programme d'établissement		d'établissement (62)
programme (d'études) d'un établissement		programme d'études (163)
programme (d'études) interne		programme d'études (163)
programme (d'études) officiel		programme d'études (163)
promotion		cohorte (37)
reconnaissance interne		d'établissement (62)
reconnaissance officielle		reconnaissance des acquis (169)
reconnaissance par l'établissement		d'établissement (62)
reçu (être)		examen (110)
relevé de notes		bulletin scolaire (21)
répertoire des établissements d'enseignement		carte scolaire (23)
salle		classe (32)
salle de classe		classe (32)
salle spécialisée		classe (32)
sanction des études		cours sans unité(s) (55)
sanction interne		d'établissement (62)
sanction par l'établissement		d'établissement (62)
scolaire		pédagogique (146)
séance		session (186)

secteur de l'enseignement	VOIR	enseignement (98)
spécialisation		spécialité (190)
stage		cours sans unité(s) (55)
		session (186)
stage en cours d'études		stage (191)
stage en entreprise		stage (191)
stagiaire		stage (191)
système d'éducation		éducatif, ive (85)
système éducatif		éducatif, ive (85)
talent		aptitude (12)
travail		note (140)
trimestre		semestre (185)
		session (186)
trimestre propédeutique		propédeutique (166)
u (symbole)		unité (200)
universitaire		pédagogique (146)
vie cégépienne		cégépien, ienne (26)
		collégial, e (39)
vie de l'école		vie scolaire (201)
vie de l'établissement		vie scolaire (201)
vie des élèves		vie scolaire (201)
vie étudiante		vie scolaire (201)

AVIS TERMINOLOGIQUES

1- **abandon scolaire** (n.m.)

Fait, pour un élève ou une élève, de quitter l'école avant la fin de la période de l'obligation scolaire.

Domaine: éducation - statistiques - abandon scolaire.

(R: 82-05-29)

2- **admission** (n.f.)

Acte administratif par lequel un établissement d'enseignement accorde, à une personne ayant satisfait à certaines conditions, le droit de s'inscrire à un programme ou à des cours.

Anglais: admission.

Domaine: éducation - admission.

Note: L'admission, telle qu'elle est ici définie, désigne l'aboutissement du processus d'admission. Par extension, **admission** désigne également l'ensemble du processus.

(R: 84-08-25)

3- **âge scolaire** (n.m.)

Age correspondant à la période de la scolarité obligatoire.

Anglais: school age.

Domaine: éducation - gestion.

Note: Il ne faut pas employer "âge académique" pour désigner l'âge scolaire.

(R: 82-05-29)

4- alphabétisation (n.f.)

Enseignement de l'écriture et de la lecture aux éléments analphabètes d'une population.

Anglais: elimination of illiteracy.

Domaine: éducation - éducation permanente.

(N: 82-05-29)

5- analphabète (n.)

Personne ne sachant ni lire ni écrire suffisamment sa langue maternelle ou la langue de son pays d'adoption pour faire face aux exigences de la vie adulte.

Anglais: functional illiterate.

Domaine: éducation - formation continue - alphabétisation.

Notes: 1.- Au sens strict, **analphabète** signifie "qui ne sait ni lire, ni écrire". Le sens s'est élargi pour s'adapter au contexte d'une société postindustrielle.

2.- Il ne faut pas employer "analphabète fonctionnel" pour **analphabète.**

(R: 83-02-12)

6- analphabète (adj.)

Qui ne sait ni lire ni écrire suffisamment sa langue maternelle ou la langue de son pays d'adoption pour faire face aux exigences de la vie adulte.

Domaine: éducation - formation continue - alphabétisation.

(R: 83-02-12)

7- **année scolaire** (n.f.)

Période de douze mois comprise entre le 1er juillet d'une année et le 30 juin de l'année suivante.

Anglais: school year.

Domaine: éducation - gestion.

Note: Il ne faut pas employer "année académique" pour désigner l'année scolaire.

(N: 82-01-16)

8- **année scolaire** (n.f.)

Temps qui s'écoule depuis l'ouverture des classes jusqu'aux grandes vacances.

Anglais: school year.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement.

Note: Il ne faut pas employer "année académique" pour désigner l'année scolaire.

(N: 82-01-16)

9- **année universitaire** (n.f.)

Dans un établissement universitaire, année scolaire.

Anglais: academic year.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement.

Note: Il ne faut pas employer "année académique" pour désigner l'année universitaire.

(N: 82-05-29)

10- **apprentissage** (n.m.)

Activité ou ensemble d'activités qui permettent à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances, ou de développer des aptitudes.

Domaine: éducation.

Notes: 1.- En ce sens, **apprentissage** englobe les exercices scolaires et les études.

2.- **Apprentissage** désigne aussi l'action d'apprendre considérée du point de vue de celui ou de celle qui apprend.

3.- On n'emploie l'expression **apprentissage scolaire** que lorsque le contexte l'oppose à un apprentissage fait à l'extérieur du cadre scolaire. Si tel n'est pas le cas, le terme **apprentissage** suffit.

(R: 82-11-13)

11- **apprentissage** (n.m.)

Action d'apprendre un métier ou une profession.

Domaine: éducation - formation professionnelle.

(R: 82-11-13)

12- **aptitude** (n.f.)

Disposition naturelle à quelque chose.

Domaine: éducation - pédagogie.

Notes: 1.- Exemples: aptitude pour le chant, pour les mathématiques, etc.

2.- **Talent**, bien que senti comme synonyme dans la langue générale, est moins utilisé dans la langue technique.

(R: 82-11-13)

13- **attestation** (n.f.)

Déclaration, verbale ou écrite, par laquelle une personne ou un organisme témoigne de l'existence ou de la véracité d'un fait.

Domaine: éducation.

Note: L'attestation revêt un caractère moins officiel que le certificat.

(N: 82-01-16)

14- **attestation d'équivalence** (n.f.)

Pièce officielle établissant la correspondance ou l'égalité de valeur entre les études faites par une personne à l'intérieur ou à l'extérieur de l'actuel système scolaire du Québec et une classe ou un programme d'études de ce système.

Domaine: éducation - administration scolaire et universitaire.

Notes: 1.- Une personne s'inscrivant à un programme d'études peut obtenir une attestation d'équivalence pour des cours suivis dans un autre programme.

2.- Une attestation d'équivalence peut être accordée pour des études faites à l'extérieur du Québec ou avant le début de ce qui est communément appelé l'"actuel système scolaire du Québec".

(R: 84-08-25)

15- **attestation de scolarité** (n.f.)

Pièce officielle faisant foi du nombre d'années d'études accomplies par une personne, ou du nombre d'années qui lui sont reconnues.

Domaine: éducation - reconnaissance des acquis.

Note: L'attestation de scolarité est délivrée notamment aux personnes se destinant à l'enseignement.

(R: 84-08-25)

16- **attestation d'études** (n.f.)

Document certifiant qu'un élève ou qu'une élève a fait des études dans un domaine déterminé, et comportant généralement les résultats obtenus.

Domaine: éducation - sanction des études.

(N: 82-01-16)

17- **autorisation d'études hors établissement** (n.f.)

Autorisation accordée à un élève ou à un étudiant de poursuivre une partie de ses études dans un autre établissement que son établissement d'attache, celui-ci s'engageant à reconnaître les unités acquises par l'élève ou l'étudiant dans l'établissement d'accueil.

Domaine: éducation - enseignement collégial et universitaire.

Notes: 1.- Il ne faut pas employer "commandite" pour **autorisation d'études hors établissement.**

2.- Sur le même modèle, et selon le contexte, on pourra dire **autorisation d'études hors programme** ou **autorisation d'études hors faculté.**

3.- Les établissements parties à une autorisation d'études hors établissement sont l'établissement d'attache et l'établissement d'accueil.

4.- Il ne faut pas employer "établissement commanditaire" pour **établissement d'attache**, ni "établissement commandité" pour **établissement d'accueil.**

(EIN: 84-08-25)

18- **brevet d'enseignement** (n.m.)

Acte, délivré par l'État, accordant l'autorisation permanente d'enseigner.

Domaine: éducation - reconnaissance d'aptitude à l'enseignement.

(N: 82-01-16)

19- **breveté, brevetée** (n.)

Enseignant ou enseignante titulaire d'un brevet d'enseignement.

Domaine: éducation - reconnaissance d'aptitude à l'enseignement.

Notes: 1.- Il ne faut pas employer "agréé" ou "agréée" pour **breveté** ou **brevetée.**

2.- Il ne faut pas employer "certifié" ou "certifiée" pour **breveté** ou **brevetée.**

(R: 83-02-12)

20- **breveté, ée** (adj.)

Se dit d'un enseignant qui est titulaire d'un brevet d'enseignement.

Domaine: éducation - reconnaissance d'aptitude à l'enseignement.

Notes: 1.- Il ne faut pas employer "agréé, ée" pour **breveté, ée.**

2.- Il ne faut pas employer "certifié, ée" pour **breveté, ée.**

(R: 83-02-12)

21- **bulletin scolaire** (n.m.)

Rapport établi périodiquement par l'administration d'un établissement d'enseignement et comportant un relevé des notes d'un élève, des remarques sur son travail et sur son comportement scolaires ainsi que, le cas échéant, un rapport d'assiduité.

Anglais: school report.

Domaine: éducation - sanction des études - enseignement primaire et secondaire.

(R: 84-08-25)

22- **capacité** (n.f.)

Disposition ou faculté, acquise ou développée, permettant à une personne de réussir dans l'exercice d'une activité physique, intellectuelle ou professionnelle donnée.

Domaine: éducation - pédagogie.

Note: Exemples: capacité intellectuelle, capacité professionnelle, etc.

(R: 82-11-13)

23- **carte scolaire** (n.f.)

Inventaire des établissements d'enseignement ou des organismes scolaires d'un territoire, établi dans des buts de description ou de prévision.

Anglais: school map.

Domaine: éducation - planification de l'enseignement.

Notes: 1.- Le plus souvent, la carte scolaire prend la forme d'une carte géographique sur laquelle sont indiqués les établissements faisant l'objet de l'inventaire.

Cependant, tout inventaire géographique d'établissements d'enseignement, qu'il s'agisse d'une liste, d'un répertoire, etc., peut porter le nom de **carte scolaire.**

2.- **Carte scolaire** est un générique. Selon les besoins d'un contexte donné, on précisera en parlant de **carte des cégeps**, de **carte des universités** ou **carte universitaire.**

3.- En adoptant un point de vue différent, on peut parler de **carte des programmes** ou de **carte des enseignements.**

(R: 84-08-25)

24- **cégep** (n.m.)

Établissement public d'enseignement collégial général ou professionnel.

Domaine: éducation - enseignement collégial.

Notes: 1.- **Cégep** vient de l'acronyme tiré de **collège d'enseignement général et professionnel.**

2.- Le substantif **cégep** prend l'accent aigu sur le premier **e**, ainsi que la marque du pluriel lorsque le contexte l'exige (exemple: un cégep, des cégeps).

(R: 82-11-13)

25- **cégépien** (n.m.),
cégépienne (n.f.)

Jeune ou adulte qui poursuit des études, à temps plein ou à temps partiel, dans un cégep.

Anglais: cégep student.

Domaine: éducation - enseignement collégial.

(N: 82-01-16)

26- **cégépien, ienne** (adj.)

Qui est propre au cégep et aux élèves qui le fréquentent.

Domaine: éducation - enseignement collégial.

Note: Il ne faut pas employer "études cégépiennes" ni "enseignement cégépien" pour désigner les études collégiales ou l'enseignement collégial. On dira cependant correctement **activité cégépienne, presse cégépienne, vie cégépienne**, etc.

(R: 82-05-29)

27- **centre spécialisé** (n.m.)

Organisme intégré administrativement à un cégep, ou à un établissement assimilé, dont le rôle, outre la formation des élèves, est de contribuer au développement technologique de certains secteurs clés de l'activité économique et d'assurer la formation technique des enseignants.

Domaine: éducation - enseignement collégial.

Notes: 1.- Les centres spécialisés atteignent leurs objectifs par le regroupement d'enseignements spécialisés et l'accomplissement de fonctions d'enseignement, de recherche appliquée, d'aide aux entreprises, d'information technologique et d'animation du milieu.

2.- Exemples: Centre spécialisé de la mode du collège LaSalle; Centre spécialisé du meuble et du bois ouvré du cégep de Victoriaville; Centre spécialisé des pêches maritimes du collège de la Gaspésie.

(R: 85-05-25)

28- **chargé de classe** (n.m.),
chargée de classe (n.f.)

Enseignant ou enseignante ayant la responsabilité d'assurer la communication entre les élèves et les autres enseignants d'une classe donnée, la direction de l'école et la famille, et de soutenir et guider les élèves dans la recherche d'une solution à leurs problèmes.

Domaine: éducation - appellations d'emploi - enseignement secondaire.

Note: Il ne faut pas employer "enseignant titulaire", "professeur titulaire" ni "titulaire" pour **chargé de classe** ou **chargée de classe**.

(R: 83-02-12)

29- **classe** (n.f.)

Échelon d'un programme d'études.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement.

Notes: 1.- **Nom officiel des classes**

Enseignement primaire:
première année du primaire
deuxième année du primaire
troisième année du primaire
quatrième année du primaire
cinquième année du primaire
sixième année du primaire

Les expressions **première du primaire**, **première primaire** et **première année**, etc., peuvent tenir lieu, dans certains contextes, du nom officiel de la classe, de même que les abréviations 1re, 2e, 3e, etc.

Enseignement secondaire:
première année du secondaire
deuxième année du secondaire
troisième année du secondaire
quatrième année du secondaire
cinquième année du secondaire
sixième année du secondaire

Les expressions **première du secondaire, première secondaire**, etc., peuvent tenir lieu, dans certains contextes, du nom officiel de la classe, de même que les abréviations 1re, 2e, 3e, etc.

Enseignement collégial: première année du collégial
deuxième année du collégial
troisième année du collégial

Les expressions **première du collégial** et **première année**, etc., tiennent lieu, dans certains contextes, du nom officiel de la classe, de même que les abréviations 1re, 2e, 3e.

2.- Il ne faut pas employer "secondaire I", "secondaire II", etc., "collégial I, II ou III", "collège I, II ou III", "cégep I, II ou III", pour nommer les classes du secondaire ou du collégial.

3.- Il ne faut pas employer "niveau" ni "degré" pour désigner une classe.

(N: 82-01-16)

30- **classe** (n.f.)

1. Enseignement dispensé à un groupe.

2. Durée de cet enseignement.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement - enseignement primaire et secondaire.

Note: Exemples: classe de français, classe de géographie.

(R: 83-08-20)

31- **classe** (n.f.)

Ensemble d'élèves d'un établissement d'enseignement réunis à partir d'une ou plusieurs caractéristiques communes.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement - enseignement primaire et secondaire.

Note: Les élèves d'un établissement d'enseignement peuvent être réunis en fonction:

a) de leur âge (exemple: la classe des six ans);

b) de l'échelon du programme qu'ils ont atteint (exemple: la classe de cinquième secondaire);

c) de la nature du cours qu'ils suivent (exemple: la classe de mathématique);

d) du fait qu'ils reçoivent habituellement l'enseignement ensemble (exemples: une classe turbulente, donner congé à une classe).

(R: 83-08-20)

32- **classe** (n.f.)

Salle aménagée pour l'enseignement à un groupe d'élèves.

Synonyme: salle de classe (n.f.)

Domaine: éducation - ressources matérielles.

Notes: 1.- Par extension, **classe** peut aussi désigner l'école elle-même (exemples: il sera en classe à 8 heures, aller en classe).

2.- Il ne faut pas employer "local-classe", "local-discipline", "local de cours", "local éducatif" pour **classe** ou **salle de classe**.

3.- Le terme **classe** ou **salle**, accompagné du déterminatif approprié, sert à désigner toute salle spécialement affectée à une activité (exemples: classe de musique ou salle de musique, classe de géographie ou salle de géographie). Si le contexte exige l'utilisation d'un générique devant permettre de désigner de telles classes par opposition à des classes à usage général, il est alors préférable de dire **salle** ou **classe spécialisée**.

(R: 83-08-20)

33- **classe à divisions** (n.f.)

Classe dont l'effectif total est divisé en groupes appelés divisions.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement - enseignement primaire et secondaire.

Notes: 1.- Néologisme.

2.- Exemple: dans une école qui compte cent élèves de troisième secondaire, la classe de troisième secondaire est une classe à divisions.

(R: 83-08-20)

34- **classe multiprogramme** (n.f.)

Classe réunissant sous l'autorité d'un seul enseignant, dans les mêmes conditions de lieu et d'horaire, des élèves inscrits à des programmes d'études correspondant à des classes (échelon du programme) différentes.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement - enseignement primaire et secondaire.

Notes: 1.- Néologisme.

2.- Il ne faut pas employer "classe multi-âges", "classe à âges multiples", "classe tous niveaux", "classe à divisions multiples", "classe à degrés multiples" pour **classe multiprogramme**.

(R: 83-08-20)

35- **classe ordinaire** (n.f.)

Classe où l'enseignement est dispensé selon les méthodes pédagogiques conçues pour la majorité des élèves.

Anglais: regular class.

Domaine: éducation.

Note: Il ne faut pas employer "classe régulière" pour désigner la classe ordinaire.

(N: 82-05-29)

36- **classe spéciale** (n.f.)

Classe destinée à des élèves qui, en raison de certaines caractéristiques, sont regroupés afin de recevoir un enseignement plus adapté à leurs intérêts ou à leurs besoins particuliers.

Domaine: éducation - enseignement primaire et secondaire.

Notes: 1.- **Classe spéciale** est un terme générique; il n'est donc pas réservé aux seules classes pour élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Parmi les classes spéciales, on compte les classes de rattrapage, d'adaptation, d'accueil, les classes pour décrocheurs, les classes pour élèves doués ou talentueux.

2.- Une **classe spéciale** est dite **homogène** lorsqu'elle est destinée à une catégorie particulière d'élèves, par exemple des élèves présentant le même type de difficultés ou possédant des caractéristiques communes.

Une **classe spéciale** est dite **hétérogène** lorsqu'elle regroupe des élèves ayant des difficultés ou des handicaps différents.

3.- Les classes spéciales sont généralement intégrées dans des écoles ordinaires. Une école composée en majorité de classes spéciales est dite **école spéciale**.

(EIN: 85-05-25)

37- **cohorte** (n.f.)

Ensemble des élèves fréquentant ou ayant fréquenté la même classe (échelon du programme d'études) au cours du même intervalle de temps.

Domaine: éducation - statistiques.

Notes: 1.- Il ne faut pas confondre **cohorte** et **génération**. La génération comprend l'ensemble des personnes nées la même année.

2.- Il ne faut pas confondre **cohorte** et **promotion**. La promotion comprend l'ensemble des diplômés d'un établissement d'enseignement ayant terminé, la même année, un programme d'études sanctionné par un même diplôme.

(R: 84-08-25)

38- **collation des grades** (n.f.)

Action de conférer des grades universitaires.

Domaine: éducation - enseignement universitaire - sanction des études.

Note: Il ne faut pas employer "graduation" pour désigner la collation des grades.

Dans l'enseignement secondaire et collégial, on dit **cérémonie de remise des diplômes, cérémonie de fin d'études** ou même, selon le cas, **bal** ou **fête de fin d'études**.

En anglais, **graduation** désigne soit l'action de recevoir (par l'élève) ou de décerner (par l'établissement) un diplôme, soit la cérémonie au cours de laquelle des grades sont conférés (à l'université) ou des diplômes sont remis.

(R: 82-11-13)

39- **collégial, e** (adj.)

Qui se rapporte à l'enseignement dispensé dans les collèges d'enseignement général et professionnel et dans les établissements assimilés.

Domaine: éducation - enseignement collégial.

Notes: 1.- L'adjectif **collégial** est utilisé dans les expressions **études collégiales** et **enseignement collégial**. La dénomination **collège d'enseignement général et professionnel** est réservée aux établissements d'enseignement collégial publics; l'adjectif **cégépien, ienne** ne sert qu'à qualifier des réalités propres à ces établissements. **Collégial** et **cégépien** n'étant pas synonymes, on n'emploiera pas "études cégépiennes" ni "enseignement cégépien" pour désigner les études collégiales ou l'enseignement collégial. On dira cependant correctement **activité cégépienne, presse cégépienne, vie cégépienne,** etc.

2.- Les collèges d'enseignement général et professionnel ne pouvant être que des établissements publics, l'expression **établissement assimilé** désigne aussi bien un établissement d'enseignement collégial privé qu'un établissement d'enseignement collégial public autre qu'un cégep.

(EIN: 84-08-25)

40- **concours** (n.m.)

Épreuve ou ensemble d'épreuves mettant en concurrence des candidats à l'admission à un programme d'études ou à un cours, ou à l'obtention d'une place dans un établissement d'enseignement, d'un prix, d'un titre, d'une bourse, etc., attribués ou décernés à un nombre limité d'entre eux, en fonction de leur classement.

Domaine: éducation.

Note: Le concours vise la sélection d'un nombre déterminé de candidats. L'examen ordinaire fonde son jugement sur le critère d'une note minimale tandis que l'objectif de l'examen purement descriptif est une connaissance plus précise du sujet, de ses qualités, de ses faiblesses.

(N: 83-02-12)

41- **conseillance** (n.f.)

Acte éducatif consistant à conseiller ou à renseigner un élève sur toute matière d'ordre personnel, administratif, scolaire ou familial.

Domaine: éducation.

Notes: 1.- La conseillance se distingue de la consultation du fait qu'elle n'est pas un acte professionnel spécifique comme l'est celui du psychologue scolaire ou du conseiller d'orientation, qui sont des spécialistes.

Le psychologue et le conseiller d'orientation font de la consultation; le conseiller d'élèves et l'enseignant peuvent faire de l'enseignement, de la surveillance et de la conseillance.

2.- Il ne faut pas confondre **conseillance** et **orientation scolaire et professionnelle.**

(R: 85-05-25)

42- **conseiller d'élèves** (n.m.),
conseillère d'élèves (n.f.)

Enseignant ou enseignante, choisi parmi le personnel enseignant (ou le personnel assimilé) d'un établissement d'enseignement secondaire, dont le rôle consiste à se tenir à la disposition d'un groupe d'élèves pour les conseiller, les renseigner sur toutes matières d'ordre personnel, psychologique, scolaire ou familial.

Domaine: éducation - appellations d'emploi - enseignement secondaire.

Note: Il ne faut pas employer "tuteur" ou "tutrice" pour **conseiller d'élèves** ou **conseillère d'élèves.** "Tuteur", calque de l'anglais **tutor**, n'a pas ce sens en français.

(R: 83-02-12)

43- **contingent** (n.m.)

Nombre maximal de places, fixé par une mesure administrative, dans un établissement d'enseignement, pour un programme d'études ou pour un cours.

Domaine: éducation - administration scolaire et universitaire - admission.

(R: 83-08-20)

44- **contingentement**(n.m.)

1. Action de limiter, par une mesure administrative, le nombre de places dans un établissement d'enseignement, pour un programme d'études ou pour un cours.

2. Résultat de cette action.

Domaine: éducation - administration scolaire et universitaire - admission.

Note: Exemple: décrêter le contingentement de l'admission dans un établissement, à un programme ou à un cours.

(R: 83-08-20)

45- **contingenter** (v.)

Limiter, par une mesure administrative, le nombre de places dans un établissement d'enseignement, pour un programme d'études ou pour un cours.

Domaine: éducation - administration scolaire et universitaire - admission.

Notes: 1.- Il est pléonastique de dire "contingenter le nombre de places" ou, par ellipse, "contingenter les places". On dira plutôt: **contingenter l'admission** (dans un établissement, à un programme, à un cours), ou **contingenter**, employé absolument.

2.- L'emploi du participe passé ou de l'adjectif **contingenté, ée** répond aux mêmes règles que le verbe. Il est pléonastique de dire "un nombre de places contingentées"; on dira plutôt: **l'admission** (dans un établissement, à un programme ou à un cours) **est contingentée**.

(R: 83-08-20)

46- **cours** (n.m.)

Enseignement suivi qui porte sur une matière donnée.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement - programmes d'études.

Notes: 1.- Exemple: cours de mathématique 501.

2.- **Cours** désigne aussi chacune des leçons, des conférences, etc., définie en termes de temps ou de contenu, dont l'ensemble représente un enseignement sur une matière (exemples: le cours de français du jeudi; un cours difficile, intéressant).

3.- "Prendre un cours", traduction littérale de **to take a course**, au lieu de **suivre un cours**, est un anglicisme; les élèves font des études, suivent des cours ou s'inscrivent à un cours.

4.- Il ne faut pas employer "cours secondaire, collégial ou universitaire" pour **études secondaires, collégiales** ou **universitaires**.

5.- Il ne faut pas dire "faire son cours (de droit, de médecine, etc.)", mais plutôt **faire ses études** (de droit, de médecine, etc.).

(R: 83-08-20)

47- **cours** (n.m.)

Traité, manuel scolaire, textes polycopiés, etc., présentant l'enseignement d'une matière donnée.

Domaine: éducation - matériel didactique.

Note: Exemple: cours de géographie à l'usage des élèves du second cycle de l'enseignement secondaire.

(R: 83-08-20)

48- **cours à option** (n.m.)

Cours que doit choisir l'élève parmi un certain nombre qui lui sont proposés à ce titre dans le programme d'études.

Domaine éducation - programmes d'études - sanction des études.

Notes: 1.- Il ne faut pas employer "option facultative" pour **cours à option.**

2.- Selon le contexte, on dira aussi **matière à option** ou **option.** L'emploi de la forme abrégée **option** est abusif lorsqu'il s'agit de désigner un programme d'études.

3.- Les expressions **cours facultatif** et **cours à option** ne sont pas synonymes.

(R: 83-08-20)

49- **cours associé** (n.m.)

Cours dont le contenu est lié à celui d'un autre et qui doit obligatoirement être suivi concurremment, ou avant cet autre cours.

Anglais: corequisite.

Domaine: éducation - sanction des études.

Note: Il ne faut pas employer "corequis" pour désigner un cours associé.

(R: 82-11-13)

50- **cours à unité(s)** (n.m.)

Cours auquel une ou plusieurs unités ont été attribuées.

Anglais: credit course.

Domaine: éducation - programmes d'études - sanction des études.

Notes: 1.- En contexte, on peut dire: **cours à une unité**, **cours à deux unités**, etc. On n'emploiera le syntagme que lorsque le contexte l'exige.

2.- Il ne faut pas employer "cours crédité" pour **cours à unité(s)**; emprunté à la langue comptable, "crédité" signifierait "qui a déjà été porté au dossier de l'élève".

3.- Si un élève suit un cours qui n'est pas reconnu en vue de la sanction des études, ce cours est porté à son dossier, mais les unités qui y sont rattachées ne lui sont pas comptées. Ce cours à unité(s) est alors dit **hors compte**.

(R: 83-08-20)

51- **cours complémentaire** (n.m.)

Cours que choisit l'élève pour compléter son programme d'études.

Domaine: éducation - enseignement collégial - programmes d'études.

Notes: 1.- Le programme d'études collégiales comprend trois types de cours: les cours obligatoires, les cours du champ d'études et les cours complémentaires.

2.- Il ne faut pas employer "cours complémentaire au choix" pour **cours complémentaire**.

(R: 84-08-25)

52- **cours d'appoint** (n.m.)

Cours de mise à niveau que doit suivre un étudiant concurremment avec les cours du programme auquel il a été admis conditionnellement.

Domaine: éducation - enseignement universitaire - programmes d'études.

Note: Il ne faut pas confondre **cours d'appoint** et **propédeutique.**

(R: 84-08-25)

53- **cours hors compte** (n.m.)

Cours dont les unités ne sont pas prises en compte pour la sanction des études.

Domaine: éducation - sanction des études.

Notes: 1.- Il ne faut pas confondre **cours hors compte** et **cours sans unité(s).**

2.- Il ne faut pas employer "cours non crédité" pour **cours hors compte.**

(EIN: 84-08-25)

54- **cours obligatoire** (n.m.)

Cours que doit suivre avec succès, en vue de la sanction des études, tout élève inscrit à un programme d'études.

Domaine: éducation - sanction des études - programmes d'études.

Notes: 1.- Il ne faut pas employer "option obligatoire" pour **cours obligatoire.**

2.- Selon le contexte, on dira aussi **matière obligatoire.**

3.- L'expression "cours commun et obligatoire" est redondante.

(R: 83-08-20)

55- **cours sans unité(s)** (n.m.)

Cours auquel aucune unité n'a été attribuée.

Domaine: éducation - administration scolaire - sanction des études.

Notes: 1.- Appartiennent à la catégorie des cours sans unité(s) les activités de formation (séminaire, journée d'étude, stage, cours d'éducation populaire, activité socioculturelle) pour lesquelles aucune unité n'est attribuée.

2.- Les cours sans unité(s) ne sont pas comptés à un élève en vue de la sanction des études. Ils sont cependant inscrits à son dossier.

3.- Il ne faut pas employer "cours non crédité" pour **cours sans unité(s).**

(EIN: 85-05-25)

56- **cycle** (n.m.)

Division de l'enseignement.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement.

Notes: 1.- L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire comprennent chacun deux cycles: le **premier cycle** et le **second cycle.** En contexte, on écrira: le premier cycle de l'enseignement primaire et, de façon abrégée, le premier cycle du primaire, le premier cycle primaire.

2.- Au primaire, le premier cycle comprend les classes de première, deuxième et troisième année. Le second cycle comprend les classes de quatrième, cinquième et sixième année.

Au secondaire, le premier cycle comprend les classes de première et de deuxième année. Le second cycle comprend les classes de troisième, quatrième et

cinquième année. L'enseignement professionel peut comporter des classes supplémentaires.

3.- Au Québec, l'enseignement universitaire est divisé en trois cycles: le premier cycle comprend les études conduisant au baccalauréat; le deuxième cycle comprend les études conduisant à la maîtrise; le troisième cycle comprend les études conduisant au doctorat.

(R: 84-08-25)

57- **cycles supérieurs** (n.m.pl.)

Cycles d'études et de recherche de l'enseignement universitaire postérieurs au baccalauréat.

Anglais: graduate studies

Domaine: éducation - enseignement universitaire - organisation de l'enseignement.

Notes: 1.- Les études universitaires, qu'elles soient de premier, deuxième ou troisième cycle, sont des études supérieures.

L'expression **études supérieures** ne peut donc pas désigner seulement les 2e et 3e cycles de l'enseignement universitaire. Le substantif **cycle** permet de marquer les étapes d'une progression des études universitaires, et l'adjectif **supérieur**, un rang dans la hiérarchie des cycles.

2.- Il ne faut pas employer "études graduées", "études avancées", "cycles avancés", "études supérieures" pour **cycles supérieurs**.

3.- "École des gradués" est calqué sur l'anglais **graduate school**. Il s'agit en réalité d'un service administratif chargé de l'organisation des études de deuxième et troisième cycles de l'enseignement universitaire.

(R: 85-05-25)

58- **décrocheur** (n.m),
décrocheuse (n.f.)

Élève qui quitte l'école avant la fin de la période de l'obligation scolaire.

Anglais: dropout.

Domaine: éducation - abandon scolaire.

Notes: 1.- Il ne faut pas employer "dropout", pour désigner le décrocheur, la décrocheuse.

2.- Les termes **décrochage** et **décrocher** existent également.

(R: 82-05-29)

59- **délivrance des brevets** (n.f.)

Acte administratif par lequel les brevets d'enseignement sont remis.

Domaine: éducation - reconnaissance d'aptitude à l'enseignement.

Note: Il ne faut pas employer "émission des brevets" pour **délivrance des brevets.**

(R: 83-02-12)

60- **délivrance des diplômes** (n.f.)

Acte administratif par lequel les diplômes sont remis.

Domaine: éducation.

Notes: 1.- Il ne faut pas employer "certification ministérielle" pour désigner la délivrance des diplômes par le ministère.

2.- Il ne faut pas employer "certification institutionnelle" pour désigner la délivrance des diplômes par l'établissement.

3.- Il ne faut pas employer "émission des diplômes" pour désigner la délivrance des diplômes.

(N: 82-05-29)

61- **département** (n.m.)

Regroupement, au sein d'un établissement d'enseignement, d'enseignants et d'enseignantes d'une même discipline, ou de disciplines ou de programmes apparentés, à des fins pédagogiques et administratives.

Anglais: department.

Domaine: éducation.

(R: 84-08-25)

62- **d'établissement** (adj.)

Qui émane d'un ou de plusieurs établissements d'enseignement.

Domaine: éducation - administration scolaire.

Notes: 1.- On dira correctement **programme d'établissement, diplôme d'établissement, bulletin d'établissement.** Pour des raisons d'ordre syntaxique, en parlant d'actes administratifs (comme la reconnaissance des acquis et la sanction des études), on dira correctement **reconnaissance par l'établissement, sanction par l'établissement, reconnaissance interne** ou **sanction interne.**

2.- Il ne faut pas confondre **d'établissement** et **officiel.** Par exemple, un diplôme d'établissement est reconnu par le ministre de l'Éducation, mais n'émane pas du ministère comme le diplôme officiel.

3.- Il ne faut pas employer "institutionnel, elle" ou "local, e" pour **d'établissement** ou **par l'établissement**.

(EIN: 84-08-25)

63- **didacticiel** (n.m.)

Logiciel spécialisé dans l'enseignement d'une discipline, d'une méthode ou de certaines connaissances.

Anglais: courseware.

Domaine: éducation - didactique - enseignement assisté par ordinateur.

Note: Il est pléonastique de dire "didacticiel pédagogique" pour désigner un didacticiel.

(EIN: 84-08-25)

64- **didactique** (n.f.)

Étude systématique des méthodes et des pratiques de l'enseignement en général, ou de l'enseignement d'une discipline ou d'une matière particulière.

Domaine: éducation - sciences de l'éducation.

Notes: 1.- On distingue:

a) la didactique générale qui s'intéresse à la conduite de la classe (cours magistraux, leçons dialoguées, travaux pratiques individuels ou collectifs, utilisation de manuels, etc.);

b) la didactique spéciale qui s'intéresse à l'enseignement d'une discipline particulière pour une classe, un cycle d'études ou un ordre d'enseignement.

2.- La didactique porte sur les méthodes ou les pratiques d'enseignement; la pédagogie, sur l'éducation et l'action éducative.

(R: 83-08-20)

65- **didactique** (adj.)

Qui concerne les méthodes et les pratiques de l'enseignement, ou l'enseignement à proprement parler.

Anglais: didactical.

Domaine: éducation - sciences de l'éducation.

Note: **Didactique** sert à préciser qu'une technique ou qu'un matériel est utilisé à des fins d'enseignement.

(R: 83-08-20)

66- **diplôme** (n.m.)

Acte par lequel une autorité compétente atteste qu'un élève ou une élève ou qu'un étudiant ou une étudiante a achevé avec succès un programme d'études.

Anglais: diploma.

Domaine: éducation - sanction des études.

(N: 82-01-16)

67- **diplômé** (n.m.),
diplômée (n.f.)

Personne qui a obtenu un diplôme.

Anglais: graduate.

Domaine: éducation - sanction des études.

Note: Il ne faut pas employer "graduê" ou graduée" pour désigner un diplômé ou une diplômée.

(N: 82-01-16)

68- **diplômé, ée** (adj.)

Qui a obtenu un diplôme.

Anglais: graduate.

Domaine: éducation - sanction des études.

Note: Il ne faut pas employer "gradué, ée" pour qualifier celui ou celle qui a obtenu un diplôme.

(N: 82-01-16)

69- **directeur (d'école)** (n.m.),
directrice (d'école) (n.f.)

Personne responsable de l'administration et de la gestion d'un établissement d'enseignement.

Anglais: principal.

Domaine: éducation.

Note: Il ne faut pas employer "principal" ou "principale" pour désigner le directeur ou la directrice d'école.

(N: 82-01-16)

70- **discipline** (n.f.)

Branche du savoir pouvant faire l'objet d'un enseignement.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement - programmes d'études.

Notes: 1.- Le français, l'histoire, la géographie, la physique sont des disciplines. La tranche d'une discipline faisant l'objet du programme d'une année est une matière: l'histoire est une discipline; l'histoire de troisième année est une matière.

2.- L'expression "discipline d'enseignement" est pléonastique.

(N: 82-11-13)

71- **dispense** (n.f.)

Autorisation qui soustrait un élève à l'obligation de satisfaire à une condition normalement imposée.

Domaine: éducation - admission.

Notes: 1.- Par extension, **dispense** désigne également la pièce constatant la dispense.

2.- Exemples: dispense d'âge, dispense d'éducation physique, dispense de scolarité, dispense d'examen.

3.- Le complément indirect du verbe **dispenser** est introduit par la préposition **de**. Exemples: dispenser de devoirs (construction simple indirecte); dispenser un élève d'éducation physique (construction multiple).

(R: 84-08-25)

72- **division** (n.f.)

Chacun des groupes d'élèves issus d'une classe trop nombreuse pour être confiée à un seul enseignant.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement - enseignement primaire et secondaire.

Notes: 1.- Exemple: Une école compte cent élèves de troisième secondaire répartis en quatre divisions. Chacune de ces divisions est une classe. Le degré de précision exigé par le contexte déterminera le choix de l'un ou l'autre terme (**classe** ou **division**).

2.- **Dédoubler une classe** signifie en faire deux divisions.

(R: 83-08-20)

73- **dossier scolaire** (n.m.)

Ensemble de documents relatifs à un élève.

Anglais: academic record.

Domaine: éducation - enseignement primaire, secondaire et collégial.

Notes: 1.- Le dossier scolaire peut comprendre, selon l'établissement ou l'ordre d'enseignement, les notes d'un élève (aussi bien les notes de l'établissement que les notes officielles), des renseignements sur ses antécédents scolaires, sur sa famille, son état physiologique, son développement physique, son comportement scolaire, des renseignements d'ordre psychométrique, etc.

2.- Il ne faut pas employer "dossier étudiant", "dossier académique", "dossier cumulatif" et "dossier scolaire individuel cumulatif" pour **dossier scolaire**.

3.- En contexte, on peut dire **dossier de l'élève**.

(R: 84-08-25)

74- **douance** (n.f.)

Qualité d'une personne douée, c'est-à-dire qui possède des aptitudes supérieures à la moyenne.

Anglais: giftedness.

Domaine: éducation.

Note: La douance n'est pas nécessairement une qualité englobant tous les domaines de la connaissance ou tous les champs d'activité. Elle peut se limiter à un seul domaine.

(R: 84-08-25)

75- **école** (n.f.)

Établissement d'éducation ou d'enseignement.

Domaine: éducation - administration scolaire.

Notes: 1.- **Établissement** est le générique qui désigne tout lieu où l'on dispense un enseignement scolaire. Ce terme englobe les écoles, les cégeps, les universités, mais ne sert pas à former leur nom.

École est d'une utilisation plus restreinte. Il sert de générique pour désigner les écoles primaires et secondaires; **grande école** désigne communément un type d'établissement d'enseignement universitaire.

2.- Par métonymie, **école** désigne aussi le bâtiment, l'ensemble des locaux où les élèves reçoivent l'enseignement.

3.- Il ne faut pas employer "école régulière" pour désigner une école primaire ou secondaire. Dans certains contextes, on pourra utiliser **école commune, école de quartier, école communautaire.**

(R: 82-11-13)

76- **école** (n.f.)

Ensemble des élèves et du personnel d'un établissement d'enseignement.

Domaine: éducation - administration scolaire.

(R: 82-11-13)

77- **école** (n.f.)

Forme particulière d'organisation de l'enseignement.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement.

Synonyme: enseignement.

Note: Exemples: école primaire, école secondaire, école privée, école publique.

(R: 82-11-13)

78- **école à classe unique** (n.f.)

École ne comportant qu'une seule classe.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement - enseignement primaire.

Note: On trouve également **classe unique.**

(R: 83-08-20)

79- **école innovatrice** (n.f.)

École dont l'organisation est définie en fonction, surtout, de pédagogies nouvelles et de rapports plus étroits entre la direction, les enseignants, les parents et les élèves.

Domaine: éducation - pédagogie - organisation de l'enseignement.

Note: Il ne faut employer ni "école alternative", ni "école optionnelle" pour **école innovatrice.**

(R: 83-02-12)

80- **école intégrée** (n.f.)

Entité administrative formée par la réunion de plusieurs écoles sous une même direction.

Domaine: éducation - administration scolaire.

Notes: 1.- Néologisme.

2.- Exemple: pour des raisons administratives, deux ou plusieurs écoles (bâtiments scolaires) sont réunies sous une même direction pour constituer une école primaire.

3.- On évitera d'inclure dans le nom d'une école l'adjectif **intégré**, élément d'ordre administratif, n'apportant aucun renseignement sur la nature de l'enseignement donné dans cet établissement.

4.- **Établissement intégré** est aussi employé dans ce sens.

5.- Il ne faut pas employer "école institutionnelle" pour **école intégrée**.

(R: 83-08-20)

81- **écolier** (n.m.),
écolière (n.f.)

Jeune élève qui fait des études primaires.

Anglais: pupil.

Domaine: éducation - enseignement primaire.

(N: 82-01-16)

82- **éducateur** (n.m.),
éducatrice (n.f.)

Personne chargée de l'éducation des enfants de la maternelle.

Domaine: éducation - éducation préscolaire - appellations d'emploi.

(R: 82-05-29)

83- **éducateur spécialisé** (n.m.),
éducatrice spécialisée (n.f.)

Personne qui travaille auprès des enfants ou des adolescents en difficulté dans un établissement d'enseignement ou de rééducation.

Domaine: éducation - appellations d'emploi.

(R: 82-05-29)

84- **éducatif, ive** (adj.)

Qui vise ou qui est propre à éduquer, à former.

Domaine: éducation.

Notes: 1.- Un syntagme formé par l'association de l'adjectif **éducatif** à un substantif n'appartient pas nécessairement au domaine de l'éducation. Exemples: **télévision éducative, jeu éducatif.**

2.- L'adjectif **éducatif, ive** ne se dit que des choses et désigne l'effet produit dans les sujets que l'on éduque. Exemples: **jouet éducatif, méthodes éducatives.**

L'adjectif **éducateur, trice** se dit plutôt des personnes, mais aussi des actes ou des comportements dont le but est d'éduquer. Exemple: **mission éducatrice.**

(R: 84-08-25)

85- **éducatif, ive** (adj.)

Qui concerne l'éducation, qui est du domaine de l'éducation.

Domaine: éducation.

Notes: 1.- Exemples: **institution éducative** (comme le ministère de l'Éducation), **système éducatif** (ou **d'éducation**).

2.- L'adjectif **éducatif** ne saurait remplacer absolument le complément déterminatif. Exemples: monde de l'éducation, semaine de l'éducation, domaine de l'éducation, budget de l'éducation.

3.- L'adjectif **éducationnel**, en ce sens, est d'un emploi plus rare.

(R: 84-08-25)

86- **éducation** (n.f.)

Art de former une personne, spécialement un enfant ou un adolescent, en développant ses qualités physiques, intellectuelles et morales.

Domaine: éducation - pédagogie.

Note: On emploie le terme **éducation** par opposition aux termes **enseignement, instruction** et **apprentissage** pour insister sur l'intention de dépasser la transmission de connaissances ou l'acquisition d'habiletés motrices proprement dites.

(R: 82-11-13)

87- **éducation** (n.f.)

1.- Initiation d'une personne à une activité ou à une discipline particulière.

2.- Résultat de cette initiation.

Domaine: éducation - enseignement primaire et secondaire.

Note: On fera suivre le terme **éducation** d'un adjectif plutôt que d'un complément introduit par la préposition à. Exemple: éducation musicale, éducation religieuse.

(R: 83-02-12)

88- **éducation permanente** (n.f.)

Projet d'éducation qui a pour objet d'assurer, à toutes les époques de la vie, la formation et le développement de la personne, en lui permettant d'acquérir les connaissances, les habiletés ou les comportements et de développer l'ensemble des aptitudes intellectuelles, manuelles, etc., qui répondront à ses aspirations d'ordre éducatif, social et culturel.

Anglais: lifelong education.

Domaine: éducation - éducation permanente.

(N: 82-05-29)

Note: Les expressions **éducation permanente** et **formation continue** désignent des notions distinctes que les expressions "formation des adultes" ou "éducation des adultes" ne peuvent rendre.

(N: 83-08-20)

89- **éducation préscolaire** (n.f.)

Éducation précédant l'enseignement primaire.

Domaine: éducation - éducation préscolaire.

Note: On ne saurait parler d'"enseignement préscolaire" puisque, au Québec, la maternelle vise d'abord la socialisation de l'enfant au moyen d'apprentissages non scolaires.

(N: 82-11-13)

90- **effectif enseignant** (n.m.)

Nombre réel d'enseignants d'un établissement ou d'un organisme d'enseignement.

Domaine: éducation - administration scolaire - statistiques.

Note: Il ne faut pas employer "effectif enseignant régulier" ni "effectif scolaire" pour désigner l'effectif enseignant ou le personnel enseignant permanent.

(N: 82-11-13)

91- **effectif étudiant** (n.m.)

Nombre réel d'étudiants d'un établissement universitaire à une date donnée.

Domaine: éducation - enseignement universitaire - statistiques.

Notes: 1.- **Effectif étudiant** ne se dit que des élèves qui fréquentent un établissement universitaire.

2.- Il ne faut pas employer "clientèle étudiante", ni "effectif étudiant régulier" pour désigner l'effectif étudiant.

3.- Selon le contexte, on dira **effectif d'un programme** ou **effectif d'une faculté**.

(N: 82-11-13)

92- **effectif scolaire** (n.m.)

Nombre réel d'élèves d'un établissement d'enseignement ou d'une classe, à une date donnée.

Domaine: éducation - administration scolaire - statistiques.

Notes: 1.- Il ne faut pas employer "clientèle scolaire", "effectif régulier", "clientèle régulière" pour désigner l'effectif scolaire.

2.- Selon le contexte, on dira **effectif d'une classe** ou **effectif d'une école**.

3.- Il ne faut pas confondre **effectif scolaire** et **effectif enseignant**.

4.- On peut utiliser l'unité simple **effectif** en parlant de l'effectif scolaire.

(N: 82-11-13)

93- **élève** (n.)

Jeune ou adulte qui poursuit des études, à temps plein ou à temps partiel.

Anglais: student.

Domaine: éducation.

(N: 82-01-16)

nom donné aux élèves selon l'enseignement dispensé ou le type d'établissement fréquenté

Enseignement dispensé ou type d'établissement fréquenté	spécifique	générique
primaire	**écolier, écolière** (sauf les adultes*)	
secondaire	**élève**	
collégial:		
privé	**élève**	**élève**
cégep	**cégépien, cégépienne**	
grande école (conservatoire de musique, d'art dramatique, etc.)	**élève**	
université	**étudiant, étudiante**	

* Que l'on nomme élèves.

(N: 82-05-29)

94- **élève ordinaire** (n.)

Élève qui fréquente la classe où l'enseignement est dispensé selon les méthodes pédagogiques conçues pour la majorité des élèves, par opposition aux autres catégories d'élèves.

Domaine: éducation - enseignement primaire et secondaire - catégories d'élèves - statistiques.

Notes: 1.- L'élève ordinaire fréquente l'école, à temps plein ou à temps partiel, le jour ou le soir, à l'enseignement général ou à l'enseignement professionnel. Le terme **élève ordinaire** n'est employé que lorsqu'il s'oppose à **élève en difficulté** ou à **élève doué ou talentueux**; autrement, on emploiera **élève**.

Est cependant considéré comme élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage l'élève fréquentant la classe ordinaire, mais qui a besoin de mesures pédagogiques ou de services particuliers.

2.- Il ne faut pas employer "groupe régulier" ni "élèves réguliers" pour désigner les élèves d'une classe ordinaire; **élève régulier** désigne plutôt l'élève qui fournit des efforts et obtient des résultats d'un niveau constant.

(EIN: 85-05-25)

95- **en difficulté** (adj.)

Qui a besoin de mesures médicales, sociales, pédagogiques ou éducatives particulières.

Domaine: éducation.

Note: Il ne faut pas employer "enfant exceptionnel" ni "élève exceptionnel" pour désigner un enfant, un élève en difficulté. Un enfant exceptionnel est exceptionnellement doué. L'anglais **exceptional**, lui, désigne aussi bien la personne douée que celle qui est physiquement ou mentalement handicapée.

(N: 82-01-16)

96- **enseignant** (n.m.),
enseignante (n.f.)

Personne dont la profession est d'enseigner.

Domaine: éducation - appellations d'emploi.

(R: 82-05-29)

appellations d'emploi du personnel enseignant au Québec

spécifique	générique
instituteur, institutrice (primaire)	
professeur, professeuse* (primaire)	**enseignant, enseignante**
professeur, professeuse** (secondaire, collégial, université)	

* Dans l'enseignement primaire, l'appellation **professeur, professeuse** est réservée aux personnes spécialisées dans l'enseignement d'une discipline, d'un art, d'une technique.

** Dans l'enseignement universitaire, outre le fait d'être une appellation d'emploi, **professeur, professeuse** est aussi un titre marquant un rang dans la hiérarchie.

(R: 83-03-19)

97- **enseignant, e** (adj.)

Qui enseigne ou qui est constitué d'enseignants.

Domaine: éducation - administration scolaire.

(N: 82-11-13)

98- **enseignement** (n.m.)

Activité visant à transmettre des connaissances théoriques ou pratiques, à développer ou à faire acquérir des capacités ou des habiletés, ou à développer des aptitudes.

Domaine: éducation - pédagogie.

Note: **Enseignement** désigne aussi, par extension, le secteur de l'enseignement. Exemple: la grève de l'enseignement.

(R: 82-11-13)

99- **enseignement** (n.m.)

Profession de celui qui enseigne.

Domaine: éducation - pédagogie.

(R: 82-11-13)

100- **entrant** (n.m.),
entrante (n.f.)

Élève qui commence un programme d'études.

Domaine: éducation - statistiques.

(N: 82-05-29)

101- **entrant, e** (adj.)

Qui commence un programme d'études.

Domaine: éducation - statistiques.

(N: 82-05-29)

102- **épreuve** (n.f.)

Exercice écrit, oral, ou pratique, que subit une personne au moment d'un examen ou d'un concours afin d'être évaluée selon ses capacités ou ses connaissances.

Domaine: éducation - évaluation des apprentissages - sanction des études.

Notes: 1.- Les épreuves d'un examen, d'un concours, sont les diverses parties qui le composent.

2.- Par extension, **épreuve** désigne aussi la copie d'un candidat.

(N: 83-02-12)

103- **épreuve unique** (n.f.)

Épreuve, préparée et corrigée par le ministère de l'Éducation, portant sur une matière donnée et que l'on fait passer le même jour, à la même heure, à tous les élèves d'une même classe de tous les établissements d'enseignement secondaire.

Domaine: éducation - sanction des études - enseignement secondaire.

Notes: 1.- Exemple: épreuve de mathématique de cinquième secondaire.

2.- Il ne faut pas employer "examen uniforme" ni "épreuve uniforme" pour **épreuve unique**.

(N: 83-02-12)

104- **équivalence** (n.f.)

Égalité de valeur reconnue entre des cours, programmes, parties de programmes ou diplômes.

Domaine: éducation - admission.

Notes: 1.- Les cours, programmes, etc. reconnus comme équivalents sont dits **admis en équivalence**.

2.- Les acquis extrascolaires (expérientiels et autres) peuvent être admis en équivalence.

(R: 84-08-25)

105- **établissement** (n.m.)

Lieu où l'on dispense un enseignement scolaire.

Domaine: éducation - gestion.

Notes: 1.- Il ne faut pas employer "institution" pour **établissement**.

2.- Exemples: établissement (d'enseignement) privé, établissement (d'enseignement) public, établissement scolaire, établissement d'éducation.

3.- Il ne faut pas employer "entité institutionnelle" pour désigner un établissement (d'enseignement).

(N: 82-01-16)

106- **étape** (n.f.)

Division de l'année scolaire au terme de laquelle est produit un rapport d'évaluation sur le rendement et sur le comportement de l'élève.

Domaine: éducation - sanction des études - enseignement primaire et secondaire.

Note: La durée des étapes de l'année scolaire est établie par l'organisme scolaire ou par l'établissement d'enseignement qui délivre les bulletins.

(EIN: 85-05-25)

107- **études** (n.f.pl.)

Ensemble des cours suivis par un élève et des activités d'enseignement auxquelles il participe dans un établissement.

Domaine: éducation.

Notes: 1.- Par métonymie, **études** désigne aussi le temps durant lequel ces cours sont suivis ou ces activités sont accomplies.

2.- Les termes **études** et **enseignement** portent sur un même objet; on choisira l'un ou l'autre selon que l'on adoptera le point de vue de l'élève ou celui de l'enseignant.

3.- Exemples: études à temps plein, camarade d'études, cercle d'études, cycle d'études, faire ses études, études générales, études professionnelles, études techniques, etc.

4.- Il ne faut pas dire "faire son cours secondaire, collégial, universitaire" ou "faire son cégep, son collège, son université", mais bien **faire ses (des) études secondaires, collégiales, universitaires.**

(R: 83-08-20)

108- **étudiant** (n.m.),
étudiante (n.f.)

Élève d'un établissement universitaire.

Anglais: student.

Domaine: éducation - enseignement universitaire.

Note: Traditionnellement, on réserve le terme **étudiant** ou **étudiante** pour désigner la personne qui fréquente une université. On emploie **élève** pour désigner la personne qui fréquente une grande école.

(N: 82-05-29)

109- **étudiant, e** (adj.)

Relatif aux étudiants, à ce qu'ils organisent ou à ce qui leur est propre.

Anglais: student

Domaine: éducation - enseignement universitaire.

(N: 82-05-29)

110- **examen** (n.m.)

Épreuve ou série d'épreuves, portant sur un ensemble d'enseignements, que l'on fait subir à un candidat dans le but d'évaluer ou de contrôler ses capacités et ses connaissances en vue de la sanction des études.

Domaine: éducation - sanction des études - évaluation des apprentissages.

Notes: 1.- **Examen** désigne aussi l'action de contrôler ou d'évaluer les connaissances ou les capacités d'une personne.

2.- En français contemporain, **passer un examen** signifie "subir les épreuves d'un examen", et non pas "être reçu", sens vieilli de cette expression. L'anglais **to pass an examination** signifie "être reçu".

3.- Le concours vise la sélection d'un nombre déterminé de candidats. L'examen ordinaire fonde son verdict sur le critère d'une note minimale tandis que l'objectif de l'examen purement descriptif est une connaissance plus précise du sujet, de ses qualités, de ses faiblesses.

(N: 83-02-12)

111- **examen officiel** (n.m.)

Ensemble des épreuves uniques d'une classe donnée.

Domaine: éducation - sanction des études - enseignement secondaire.

Notes: 1.- Exemple: l'examen officiel de cinquième secondaire comprend, entre autres, les épreuves de français, de mathématique et de géographie.

2.- Il ne faut pas employer "examen du ministère" pour **examen officiel**.

(N: 83-02-12)

112- **extrascolaire** (adj.)

Qui a lieu, qui se fait à l'extérieur du cadre scolaire.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement.

(R: 82-05-29)

113- **formateur** (n.m.),
formatrice (n.f.)

Personne qui conçoit, organise ou anime des activités de formation continue.

Anglais: adult educator.

Domaine: éducation - formation continue - appellations d'emploi.

Note: Il ne faut pas employer "éducateur d'adultes" pour **formateur, formatrice.**

(R: 84-08-25)

114- **formation** (n.f.)

Ensemble des connaissances théoriques ou pratiques qui ont été acquises dans un domaine déterminé.

Domaine: éducation.

(R: 83-02-12)

115- **formation continue** (n.f.)

Programme de formation axé sur l'acquisition, l'approfondissement ou le recyclage de connaissances, et destiné à toute personne ayant déjà quitté l'école.

Anglais: continuing education.

Domaine: éducation - formation continue.

(N: 82-05-29)

Note: Les expressions **éducation permanente et formation continue** désignent des notions distinctes que les expressions "formation des adultes" ou "éducation des adultes" ne peuvent rendre.

(N: 83-08-20)

116- **formation des enseignants** (n.f.),
formation des enseignantes (n.f.)

Formation destinée à préparer à l'exercice de la profession d'enseignant.

Anglais: teacher education - teacher training.

Domaine: éducation - formation professionnelle.

Note: Comme la formation des enseignants et des enseignantes s'adresse à toutes les personnes qui se destinent à l'enseignement primaire, secondaire et collégial, et que l'usage semble vouloir consacrer les génériques **enseignant** et **enseignante**, on préférera **formation des enseignants** et **formation des enseignantes** à l'expression "formation des maîtres".

(R: 85-05-25)

117- **formation générale** (n.f.)

Formation ayant pour but le développement des facultés intellectuelles ainsi que l'acquisition de connaissances de caractère général.

Domaine: éducation - enseignement secondaire et collégial.

(R: 83-02-12)

118- **formation générale** (n.f.)

Formation commune à tous les élèves d'un même programme de formation professionnelle.

Domaine: éducation - formation professionnelle - enseignement secondaire et collégial.

(R: 83-02-12)

119- **formation initiale** (n.f.)

Premier programme de formation conduisant à l'exercice d'un métier ou d'une profession.

Domaine: éducation - formation professionnelle.

(N: 82-11-13)

120- **formation professionnelle** (n.f.)

Formation ayant pour but de préparer une personne à l'exercice d'un métier ou d'une profession.

Domaine: éducation - formation professionnelle.

(N: 82-05-29)

121- **formation professionnelle continue** (n.f.)

Formation professionnelle axée sur l'acquisition, l'approfondissement ou le recyclage de connaissances ou de techniques et sur le développement d'habiletés, et destinée aux personnes ayant déjà quitté l'école.

Domaine: éducation - formation continue.

(N: 82-05-29)

122- **fréquentation scolaire** (n.f.)

Présence imposée aux élèves inscrits dans un établissement public ou privé, pendant la période de l'obligation scolaire.

Anglais: compulsory school attendance.

Domaine: éducation - enseignement primaire et secondaire.

(N: 82-01-16)

123- **gestion de l'enseignement** (n.f.)

Mise en oeuvre, au moyen de procédés administratifs, des ressources humaines et matérielles propres à assurer le déroulement, dans les meilleures conditions possibles, des activités d'enseignement et d'apprentissage.

Anglais: instructional management.

Domaine: éducation.

Notes: 1.- Il ne faut pas employer "management pédagogique" ni "gestion pédagogique" pour **gestion de l'enseignement.**

2.- L'adjectif **pédagogique** ne peut s'appliquer qu'à ce qui se rapporte à la pédagogie, c'est-à-dire à l'art d'enseigner, aux méthodes d'enseignement.

(R: 84-08-25)

124- **grade universitaire** (n.m.)

Rang dans la hiérarchie des diplômes universitaires.

Anglais: academic degree.

Domaine: éducation - enseignement universitaire - sanction des études.

Notes: 1.- **Grade universitaire** est un générique. **Baccalauréat, maîtrise** et **doctorat** sont des spécifiques.

2.- Il ne faut pas employer "grade académique" pour **grade universitaire**.

(R: 82-11-13)

125- **habileté** (n.f.)

Maîtrise d'une activité physique ou intellectuelle.

Domaine: éducation - pédagogie.

Note: Exemples: habileté langagière, habileté en lecture, habileté manuelle, etc.

(R: 82-11-13)

126- **heure** (n.f.)

Unité de compte dans la répartition du temps d'enseignement.

Anglais: period, class period.

Domaine: éducation - gestion de l'enseignement.

Notes: 1.- Il ne faut pas employer "période" pour **heure**.

2.- On emploiera, selon le contexte, les termes **heure**, **heure d'enseignement**, **classe** ou **cours** en remplacement de "période" et "période de cours".

(N: 82-11-13)

127- **inscription** (n.f.)

Acte administratif qui consiste à consigner dans les registres d'un établissement d'enseignement des renseignements personnels sur un élève, ainsi que le programme qu'il a choisi.

Anglais: enrollment, enrolment, registration.

Domaine: éducation - admission.

(R: 84-08-25)

128- **instituteur** (n.m.),
institutrice (n.f.)

Personne chargée de l'enseignement général dans une classe primaire.

Anglais: teacher.

Domaine: éducation - enseignement primaire - appellations d'emploi.

Notes: 1.- Il ne faut pas employer "professeur" pour désigner un instituteur. Au sens général du terme, on trouve des professeurs dans les écoles primaires (professeur de diction, professeur de dessin, professeur de chant), mais les personnes chargées de l'enseignement général dans une classe primaire sont des instituteurs ou des institutrices.

2.- Il ne faut pas employer "titulaire" pour désigner un instituteur ou une institutrice.

(R: 82-05-29)

129- **instruction** (n.f.)

Savoir acquis au cours des études faites dans un établissement d'enseignement.

Domaine: éducation - pédagogie.

(R: 82-11-13)

130- **interscolaire** (adj.)

Qui a lieu, qui se fait entre plusieurs établissements scolaires.

Domaine: éducation.

(R: 82-05-29)

131- **intrascolaire** (adj.)

Qui a lieu, qui se fait à l'intérieur du cadre scolaire.

Domaine: éducation.

(R: 82-05-29)

132- **leçon** (n.f.)

Heure d'enseignement inscrite à l'emploi du temps.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement.

Synonymes: classe (n.f.)
cours (n.m.)

Note: Exemple: la leçon de français a lieu à 9 heures tous les matins.

(R: 83-08-20)

133- **leçon** (n.f.)

Une des divisions d'une matière.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement - programmes d'études.

Note: Exemple: La leçon sur la France, dans un cours de géographie.
Cette leçon peut cependant faire l'objet de plusieurs classes, cours ou heures d'enseignement.

(R: 83-08-20)

134- **leçon** (n.f.)

Matière donnée à apprendre aux élèves en vue d'une classe ou d'un cours ultérieur.

Domaine: éducation - enseignement primaire et secondaire.

Note: Exemples: étudier ses leçons, apprendre ses leçons par coeur, faire réciter les leçons des élèves.

(R: 83-08-20)

135- **leçon particulière** (n.f.)

Enseignement donné en particulier à un seul élève ou à un groupe restreint d'élèves.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement.

Note: Il ne faut pas employer "leçon privée" ou "cours privé" pour **leçon particulière.**

(R: 83-08-20)

136- **matière** (n.f.)

Partie d'une discipline, circonscrite par un programme d'études, faisant l'objet d'un enseignement scolaire.

Domaine: éducation - programmes d'études.

Note: Exemple: la géographie de troisième année, l'arithmétique de quatrième année sont des matières.

(N: 82-11-13)

137- **mention** (n.f.)

Inscription figurant à la suite du titre d'un diplôme et indiquant les études accomplies.

Domaine: éducation - sanction des études - délivrance des diplômes.

Notes: 1.- Le plus souvent, la mention sert à indiquer le champ d'études, le programme suivi, l'option choisie.

2.- Traditionnellement, la mention est une indication de valeur, de mérite (exemples: excellent, très bien, bien), que l'on retrouve aussi bien sur des diplômes ou des bulletins, ou accompagnant les résultats d'un examen ou d'un travail. Ce type de mention est de plus en plus rare.

(R: 84-08-25)

138- **moniteur** (n.m.),
monitrice (n.f.)

Auxiliaire d'un enseignant ou d'une d'enseignante qui a généralement pour fonction d'assurer la formation pratique.

Anglais: monitor.

Domaine: éducation - appellations d'emploi.

Note: Dans le domaine de l'enseignement de la langue seconde, le moniteur est chargé, entre autres, d'assurer les répétitions, de diriger les exercices ou les travaux de petits groupes.

(R: 84-08-25)

139- **monitorat** (n.m.)

Fonction de moniteur ou de monitrice.

Domaine: éducation.

(R: 84-06-25)

140- **note** (n.f.)

Appréciation, donnée selon un barème, du travail ou de la conduite d'un élève, d'un étudiant.

Anglais: mark.

Domaine: éducation - docimologie.

Notes: 1.- Une note peut être exprimée au moyen de lettres ou de chiffres.

2.- Une note peut être une appréciation quantitative (exemple: 0 à 20) ou qualitative (exemples: bien, très bien, excellent, insuffisant) ou, encore, peut être exprimée en pourcentage (exemple: la note de passage est fixée à 60 sur 100).

3.- Dans cette définition, **travail** désigne aussi bien un devoir, une récitation, une épreuve d'examen, etc.

(R: 84-08-25)

141- **obligation scolaire** (n.f.)

Nécessité imposée légalement aux enfants de fréquenter un établissement d'enseignement pendant un nombre d'années déterminé.

Anglais: compulsory education.

Domaine: éducation - enseignement primaire et secondaire.

(N: 82-01-16)

142- **ordre d'enseignement** (n.m.)

Chacune des grandes divisions de l'enseignement.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement.

Notes: 1.- Les ordres d'enseignement sont:

- l'enseignement primaire,
- l'enseignement secondaire,
- l'enseignement collégial,
- l'enseignement universitaire.

2.- Il ne faut pas employer "ordre, cours, niveau primaire" pour **enseignement primaire.** Il en est de même pour les autres ordres d'enseignement.

(N: 82-05-29)

143- **parascolaire** (adj.)

Se dit d'une activité qui, même si elle se déroule dans le cadre de l'école, ne constitue pas un complément nécessaire à un enseignement.

Domaine: éducation.

Notes: 1.- Une même activité peut être **parascolaire** ou **périscolaire**, cette distinction étant fonction du rapport existant entre l'activité considérée et la formation visée par l'établissement.

2.- Il ne faut pas employer "activité étudiante" pour désigner une activité parascolaire.

(R: 82-11-13)

144- **passage** (n.m.)

Fait, pour un élève, de passer d'une classe à la classe supérieure ou d'un ordre d'enseignement à l'ordre suivant.

Anglais: academic promotion.

Domaine: éducation - sanction des études - enseignement primaire et secondaire.

Notes: 1.- Il ne faut pas employer "promotion par matière" pour désigner le passage par matière.

2.- Il ne faut pas dire "être promu en cinquième année", mais **monter** de la quatrième année à la cinquième année, **monter** en cinquième année, **être admis** en cinquième année, **entrer** en cinquième année, **entrer** en classe de cinquième.

(N: 82-11-13)

145- **pédagogie** (n.f.)

Art d'enseigner ou méthodes d'enseignement propres à une discipline, à une matière, à un ordre d'enseignement, à un établissement d'enseignement ou à une philosophie de l'éducation.

Anglais: pedagogy.

Domaine: éducation - pédagogie.

Note: Le sens étymologique du terme **pédagogie** (science qui a pour objet l'éducation des enfants) semble avoir été quelque peu oublié. L'usage a retenu son sens de "méthode éducative", ce qui a donné lieu à des expressions du type **pédagogie universitaire.**

(R: 83-02-12)

146- **pédagogique** (adj.)

Relatif à l'art d'enseigner ou aux méthodes d'enseignement d'une discipline ou d'une matière donnée.

Domaine: éducation - pédagogie.

Notes: 1.- **Pédagogique** n'est synonyme ni de **scolaire**, ni d'**universitaire** et ne peut s'appliquer qu'à ce qui se rapporte à la pédagogie, c'est-à-dire à l'art d'enseigner, aux méthodes d'enseignement.

2.- Un conseiller pédagogique conseille d'autres enseignants sur la meilleure façon de communiquer leur savoir à des élèves. Il ne conseille pas les élèves.

(R: 83-02-12)

147- **perfectionnement des enseignants** (n.m.),
perfectionnement des enseignantes (n.m.)

Formation faisant suite à la formation initiale d'un enseignant et ayant pour but de lui permettre d'approfondir un domaine de connaissances ou d'améliorer l'emploi de méthodes ou de techniques pédagogiques.

Domaine: éducation - formation continue.

Note: Comme le perfectionnement des enseignants et des enseignantes s'adresse à tous les enseignants et enseignantes du primaire, du secondaire et du collégial, et que l'usage semble vouloir consacrer les génériques **enseignant** et **enseignante**, on préférera **perfectionnement des enseignants** et **perfectionnement des enseignantes** à l'expression "perfectionnement des maîtres".

(R: 85-05-25)

148- **périscolaire** (adj.)

Se dit d'une activité qui, sans être à proprement parler scolaire, complète la formation physique, morale ou intellectuelle visée par un établissement d'enseignement.

Domaine: éducation.

Notes: 1.- Une même activité peut être **parascolaire** ou **périscolaire**, cette distinction étant fonction du rapport existant entre l'activité considérée et la formation visée par l'établissement.

2.- Il ne faut pas employer "activité étudiante" pour désigner une activité périscolaire.

(R: 82-11-13)

149- **permis d'enseigner** (n.m.)

Autorisation temporaire d'enseigner accordée par l'État.

Domaine: éducation.

(N: 82-01-16)

150- **personnel enseignant** (n.m.)

Ensemble des enseignants d'un établissement ou d'un organisme d'enseignement, considéré par opposition au personnel administratif ou au personnel de soutien.

Domaine: éducation - administration scolaire.

Note: Les expressions **personnel enseignant**, **effectif enseignant** et **équipe enseignante** sont équivalentes dans certains contextes. Les deux premières appartiennent à la langue administrative, tandis que la dernière sert à exprimer des rapports, des liens plus personnels à l'intérieur d'un établissement d'enseignement.

(R: 82-11-13)

151- **plan de cours** (n.m.)

Présentation du contenu et des objectifs d'un cours pouvant comprendre, entre autres, des indications d'ordre méthodologique, une bibliographie, les modalités de participation au cours ainsi que les modalités d'évaluation des apprentissages.

Anglais: course outline, syllabus.

Domaine: éducation.

Note: Il ne faut pas employer "syllabus" pour **plan de cours**.

(R: 84-08-25)

152- **polyvalente** (n.f.)

École secondaire où sont dispensés à la fois l'enseignement général et l'enseignement professionnel.

Domaine: éducation - enseignement secondaire.

Note: Une école secondaire où n'est dispensé que l'enseignement général ou que l'enseignement du premier cycle n'est pas une polyvalente.

(N: 82-01-16)

153- **population étudiante** (n.f.)

Ensemble des élèves inscrits dans les établissements d'enseignement universitaire d'un territoire.

Domaine: éducation - enseignement universitaire.

Note: Il ne faut pas employer "population étudiante" dans le sens de **population scolaire.**

(N: 82-05-29)

154- **population scolaire** (n.f.)

Ensemble des élèves inscrits dans les établissements d'enseignement d'un territoire.

Domaine: éducation - enseignement primaire, secondaire et collégial.

Note: Il ne faut pas employer "population étudiante", "clientèle scolaire", "clientèle étudiante" pour désigner la population scolaire.

(N: 82-05-29)

155- **postscolaire** (adj.)

Qui succède à la scolarité.

Domaine: éducation.

(R: 82-05-29)

156- **préalable** (n.m.)

Condition (âge, taille, aptitude physique, etc.) qui doit être remplie avant de commencer ou de poursuivre des études.

Anglais: prerequisite.

Domaine: éducation - admission.

Note: Il ne faut employer "prérequis" pour **préalable.**

(N: 82-01-16)

157- **préalable** (n.m.)

Cours qui doit en précéder un autre dans le programme d'études d'un élève.

Anglais: prerequisite.

Domaine: éducation - admission.

Note: Il ne faut pas employer "prérequis" pour **préalable.**

(N: 82-01-16)

158- **préparatoire** (adj.)

Se dit de tout enseignement destiné à faire acquérir à un élève la formation ou les connaissances préalables à l'admission à des études spécialisées ou plus approfondies.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement.

Note: Exemple: dans les expressions **classe préparatoire à..., études préparatoires à...**

(R: 84-08-25)

159- **préscolaire** (adj.)

Qui précède les études primaires.

Anglais: preschool.

Domaine: éducation - éducation préscolaire.

Note: Il ne faut pas employer "préélémentaire" pour qualifier les activités éducatives précédant les études primaires.

(R: 82-11-13)

160- **professeur** (n.m.),
professeuse (n.f.)

Personne spécialisée dans l'enseignement d'une discipline, d'un art, d'une technique.

Domaine: éducation - enseignement primaire - appellations d'emploi.

Notes: 1.- Les formes **professeur** (épicène) et **professeure** sont aussi usitées.

2.- Au primaire, l'enseignement général est dispensé par un instituteur ou une institutrice. Cependant, l'enseignement exigeant les services d'un ou d'une spécialiste est dispensé par un professeur ou une professeuse (de danse, de dessin, de gymnastique, etc.).

(R: 83-03-19)

161- **professeur** (n.m.),
professeuse (n.f.)

Personne qui enseigne dans un établissement d'enseignement secondaire, collégial ou universitaire.

Domaine: éducation - enseignement secondaire, collégial et universitaire - appellations d'emploi.

Note: Les formes **professeur** (épicène) et **professeure** sont aussi usitées.

(R: 83-03-19)

162- **professeur** (n.m.),
professeuse (n.f.)

Titre réservé à certains enseignants de l'enseignement universitaire.

Anglais: professor.

Domaine: éducation - enseignement universitaire - appellations d'emploi.

Note: Les formes **professeur** (épicène) et **professeure** sont aussi usitées.

(R: 83-03-19)

163- **programme d'études** (n.m.)

Ensemble structuré d'objectifs, d'éléments d'apprentissage ou d'activités pédagogiques constituant un enseignement.

Domaine: éducation - enseignement primaire et secondaire.

Notes: 1.- Selon le cas, un programme (d'études) est constitué de:

a) l'enseignement de toutes les disciplines dans toutes les classes d'un ordre d'enseignement. Exemple: programme d'études primaires.

b) l'enseignement de l'ensemble des matières dans une classe donnée. Exemple: programme d'études de sixième année du primaire.

c) l'enseignement d'une matière dans une classe donnée. Exemple: programme de français de sixième année.

d) l'enseignement, à l'intérieur d'une même discipline, de la matière propre à chacune des classes d'un ordre d'enseignement. Exemple: programme de français du secondaire.

2.- Il ne faut pas employer "curriculum" pour **programme d'études**.

3.- Il ne faut pas employer "programme institutionnel" pour désigner un programme (d'études) d'établissement ou un programme (d'études) interne.

4.- On appelle **programme (d'études) officiel** un programme (d'études) prescrit par le ministre de l'Éducation.

(N: 82-11-13)

164- **promotion** (n.f.)

Ensemble des diplômés d'un établissement d'enseignement secondaire, collégial ou universitaire, ayant terminé, la même année, un programme d'études sanctionné par un même diplôme.

Anglais: class.

Domaine: éducation - sanction des études.

Note: Exemple: la promotion de médecine de 1983.

(N: 82-11-13)

165- **propédeutique** (n.f.)

1.- Programme d'études préparatoires à l'inscription à des études universitaires de deuxième ou de troisième cycle.

2.- Par extension, les études reliées à cet enseignement.

Domaine: éducation - enseignement universitaire - programmes d'études.

Notes: 1.- Exemples: être en propédeutique, faire sa propédeutique.

2.- Il ne faut pas confondre **propédeutique** et **cours d'appoint.**

3.- Il ne faut pas employer "prémaîtrise" ni "prédoctorat" pour **propédeutique.**

(R: 84-08-25)

166- **propédeutique** (adj.)

Qui est relatif à la propédeutique, a lieu, se fait dans le cadre de la propédeutique.

Domaine: éducation - enseignement universitaire - programmes d'études.

Note: Exemples: cours, trimestre, année propédeutique.

(R: 84-08-25)

167- **rapport élèves-maître** (n.m.)

Rapport servant à exprimer le nombre d'élèves par enseignant (ou membre du personnel assimilé) dans un établissement ou dans un organisme d'enseignement.

Domaine: éducation - statistiques.

Note: Il ne faut pas employer "ratio maître-élèves" pour **rapport élèves-maître.**

(N: 83-02-12)

168- **reconnaissance d'aptitude à l'enseignement** (n.f.)

Processus administratif au terme duquel le ministre de l'Éducation déclare une personne apte à exercer, de façon temporaire ou permanente, la fonction d'enseignant ou d'enseignante.

Domaine: éducation - reconnaissance d'aptitude professionnelle.

Note: Il ne faut pas employer "certification des enseignants" ni "certification des maîtres" pour désigner la reconnaissance d'aptitude à l'enseignement.

(N: 83-02-12)

169- **reconnaissance des acquis** (n.f.)

Reconnaissance du savoir ou des savoir-faire acquis par les études ou par l'expérience.

Domaine: éducation - reconnaissance des acquis.

Note: On désigne par **reconnaissance officielle** la reconnaissance des acquis par le ministère de l'Éducation ou, le cas échéant, par un autre ministère.

(R: 84-08-25)

170- **recyclage** (n.m.)

Formation complémentaire ou entièrement nouvelle donnée à des adultes pour leur permettre de s'adapter aux progrès techniques et scientifiques intervenus dans leur spécialité ou de s'orienter vers une nouvelle branche d'activité.

Domaine: éducation - formation continue.

(N: 82-05-29)

171- **régime de sanction des études** (n.m.)

Ensemble de dispositions qui régissent le processus conduisant à la reconnaissance officielle des études.

Domaine: éducation - sanction des études.

Note: Il ne faut pas employer "politique de certification" ni "régime de certification" pour désigner le régime de sanction des études.

(N: 82-01-16)

172- **registraire** (n.)

Personne qui, dans un établissement d'enseignement, est chargée principalement de l'inscription et de l'admission des élèves ou des étudiants, de la tenue des dossiers et de la publication de l'annuaire et des différents répertoires.

Anglais: registrar.

Domaine: éducation - enseignement collégial et universitaire - appellations d'emploi.

Note: Le terme **registraire** semble inconnu dans les organismes de l'enseignement primaire et secondaire. Ceux-ci confient les tâches reliées à l'admission et à l'inscription des élèves, qui sont limitées dans le temps, à un membre du personnel sans nécessairement lui attacher un titre administratif.

(R: 85-05-25)

173- **relevé de notes** (n.m.)

Liste récapitulative établie par un établissement d'enseignement ou un organisme scolaire, et indiquant les cours suivis par un élève ainsi que la note obtenue pour chacun d'eux.

Anglais: transcript.

Domaine: éducation - sanction des études.

Note: Il ne faut pas employer "bulletin cumulatif uniforme" pour **relevé de notes.**

(R: 84-08-25)

174- **sanction des études** (n.f.)

Reconnaissance officielle, au moyen d'un diplôme, du succès d'un élève à un programme d'études.

Domaine: éducation - sanction des études.

Notes: 1.- Il ne faut pas employer "certification", ni "certification ministérielle" pour désigner la sanction des études.

2.- Il ne faut pas employer "certification institutionnelle" pour désigner la sanction des études par l'établissement.

(N: 82-05-29)

175- **scolaire** (adj.)

Relatif ou propre aux écoles, à la vie des écoles, à l'enseignement qu'on y donne et aux élèves qui les fréquentent.

Domaine: éducation.

Note: Il ne faut pas employer l'adjectif "académique" ni à la place, ni comme synonyme de l'adjectif **scolaire**. Ainsi en est-il, entre autres, des syntagmes suivants:

- succès scolaire,
- rendement scolaire,
- dossier scolaire,
- formation scolaire,
- cheminement scolaire,
- apprentissage scolaire,
- année scolaire,
- rentrée scolaire,
- matière scolaire.

(N: 82-11-13)

176- **scolarisable** (adj.)

Qui est apte à recevoir un enseignement scolaire.

Domaine: éducation.

(R: 82-05-29)

177- **scolarisé, ée** (adj.)

Qui reçoit ou a reçu un enseignement scolaire.

Domaine: éducation.

(R: 82-05-29)

178- **scolariser** (v.)

Assurer à des enfants un enseignement scolaire.

Domaine: éducation - enseignement primaire et secondaire.

(R: 82-05-29)

179- **scolarité** (n.f.)

Le fait de suivre régulièrement les cours d'un établissement d'enseignement.

Domaine: éducation.

(N: 82-01-16)

180- **scolarité** (n.f.)

Durée des études accomplies par une personne.

Domaine: éducation.

(N: 82-01-16)

181- **scolarité** (n.f.)

Durée théorique d'un programme d'études.

Domaine: éducation - programmes d'études.

Note: La scolarité est la durée officiellement reconnue d'un programme d'études. L'établissement de cette durée n'exclut cependant pas la possibilité, pour un élève, de voir son programme en un temps moindre ou supérieur à celui qui est prévu. Ainsi, un élève peut accomplir un programme de baccalauréat en deux ans ou en quatre ans, mais se voir reconnaître trois années de scolarité si ce baccalauréat exige normalement trois années d'études.

(N: 82-05-29)

182- **scolarité obligatoire** (n.f.)

Années d'études à temps plein légalement imposées à un enfant.

Anglais: compulsory school age span.

Domaine: éducation - enseignement primaire et secondaire.

(N: 82-01-16)

183- **séance** (n.f.)

Temps, d'une durée généralement déterminée, consacré à un travail ou à une occupation réunissant deux ou plusieurs personnes.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement.

Notes: 1.- On peut, à l'aide d'un déterminatif, préciser le type de séance: exemples: séance de surveillance, séance d'animation.

2.- Il ne faut pas employer "période de surveillance, d'animation, d'encadrement", etc., pour désigner une séance de surveillance, d'animation, d'encadrement, etc.

(R: 82-01-16)

184- **secteur professionnel** (n.m.)

Regroupement de spécialités apparentées à des fins d'organisation de l'enseignement.

Domaine: éducation - formation professionnelle - enseignement secondaire et collégial.

Notes: 1.- Exemple: dans l'enseignement collégial, le secteur professionnel de l'aéronautique comprend les spécialités suivantes: techniques de fabrication, pilotage d'aéronefs, entretien d'aéronefs et avionique.

2.- Il ne faut pas employer "champ professionnel" ni "branche professionnelle" pour **secteur professionnel**.

(R: 84-08-25)

185- **semestre** (n.m.)

Division de l'année scolaire d'une durée approximative de six mois.

Anglais: semester.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement.

Note: Dans le vocabulaire scolaire, ni le semestre, ni le trimestre n'ont la durée exacte que leur désignation semble indiquer. On a le choix entre **semestre** et **trimestre**. Il ne peut y avoir que deux semestres; par contre le nombre de trimestres peut être de trois ou quatre.

(EIN: 85-05-25)

186- **session** (n.f.)

Période, de durée variable, au cours de laquelle un établissement d'enseignement propose des activités structurées de formation.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement.

Notes: 1.- **Session** peut désigner, entre autres, un **stage**, une **semaine de perfectionnement**, une ou plusieurs **journées d'études**, etc. Il est cependant préférable d'utiliser ces termes précis lorsque le contexte le permet, **session** portant sur une durée indéterminée (ex.: session de formation).

2.- Il ne faut pas confondre **session** et **trimestre**, ni **session** et **séance**.

(EIN: 85-05-25)

187- **session d'examen** (n.f.)

Période de l'année scolaire et universitaire durant laquelle se déroulent des épreuves d'examen.

Domaine: éducation - sanction des études - enseignement secondaire, collégial et universitaire.

Notes: 1.- Dans ce syntagme, **examen** est au singulier.

2.- Exemple: session de juin.

(R: 83-08-20)

188- **sortant** (n.m.),
sortante (n.f.)

Élève qui termine ou qui a terminé un programme d'études.

Domaine: éducation - statistiques.

Note: Il ne faut pas employer "finissant, finissante" pour **sortant, sortante.**

(N: 82-05-29)

189- **sortant, e** (adj.)

Qui termine ou qui a terminé un programme d'études.

Domaine: éducation - statistiques.

Note: Il ne faut pas employer "finissant, e" pour **sortant, e.**

(N: 82-05-29)

190- **spécialité** (n.f.)

Division d'un secteur professionnel correspondant à une activité particulière.

Domaine: éducation - formation professionnelle.

Notes: 1.- Exemple: la céramique est une spécialité du secteur des arts appliqués.

2.- Il ne faut pas employer "spécialisation" pour **spécialité.**

Spécialisation désigne l'action de se spécialiser, c'est-à-dire de se consacrer à l'étude d'un domaine particulier d'une science, d'une technique.

(R: 84-08-25)

191- **stage** (n.m.)

Période de formation pratique qui se situe soit en cours d'études, soit entre la fin des études et le début de l'activité professionnelle, ou encore, qui constitue un complément de formation ou un recyclage.

Domaine: éducation - formation professionnelle.

Notes: 1.- Le syntagme "stage pratique" est pléonastique.

2.- Le syntagme **stage en entreprise** désigne tout stage fait dans une société commerciale ou industrielle. Les expressions "stage industriel" et "stage d'entreprise" sont à rejeter.

3.- On appelle **stagiaire** ou **élève stagiaire** celui ou celle qui fait un stage en cours d'études.

4.- Il ne faut pas employer "stage en alternance" pour **stage en cours d'études.**

(R: 83-02-12)

192- **stage probatoire** (n.m.)

Période pendant laquelle le ou la titulaire d'une autorisation provisoire ou d'un permis d'enseigner acquiert de l'expérience et fait preuve des aptitudes requises pour l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Domaine: éducation - formation des enseignants.

Note: Il ne faut pas employer "probation", "probation des enseignants", "temps de probation" pour **stage probatoire.**

(N: 82-05-29)

193- **stagiaire** (n.)

Dans le cadre du stage probatoire, titulaire d'une autorisation provisoire ou d'un permis d'enseigner exerçant des fonctions d'enseignement selon les modalités prévues pour l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Domaine: éducation - appellations d'emploi - formation des enseignants.

Note: Il ne faut pas employer "probaniste" ni "probationniste" pour désigner un stagiaire.

(N: 82-05-29)

194- **substitution** (n.f.)

Décision administrative autorisant un élève à s'inscrire à un cours en remplacement d'un autre normalement prévu à son programme d'études.

Domaine: éducation - admission.

(R: 84-08-25)

195- **taux d'encadrement** (n.m.)

Proportion des élèves et des enseignants (ou des membres du personnel assimilé) dans un établissement ou dans un organisme d'enseignement.

Domaine: éducation - statistiques.

Note: Il ne faut pas employer "ratio maître-élèves" pour **taux d'encadrement.**

(R: 83-02-12)

196- **test** (n.m.)

Épreuve ou série d'épreuves psychotechniques normalisées impliquant une tâche à remplir, identique pour tous les sujets examinés, avec technique précise pour l'évaluation du succès ou de l'échec, ou pour la notation numérique de la réussite.

Domaine: éducation - psychologie - psychotechnique.

Note: **Test** ne s'emploie pas dans le domaine de la sanction des études.

(R: 83-02-12)

197- **titulaire** (n.)

Personne qui possède un diplôme en vertu de droits reconnus à toute personne ayant satisfait aux conditions requises pour l'obtention du diplôme.

Domaine: éducation - sanction des études.

Note: Exemples: titulaire d'un diplôme, d'un baccalauréat, d'une maîtrise, etc.

(R: 82-05-29)

198- **trimestre** (n.m.)

Division de l'année scolaire ou universitaire d'une durée approximative de trois mois.

Anglais: trimester.

Domaine: éducation - organisation de l'enseignement - enseignement collégial et universitaire.

Note: Il ne faut pas employer "session" pour **trimestre**.

(R: 83-08-20)

199- **tronc commun** (n.m.)

Ensemble des cours que doivent suivre tous les élèves inscrits à des programmes apparentés.

Domaine: éducation - programmes d'études.

(R: 84-08-25)

200- **unité** (n.f.)

Étalon servant à exprimer la valeur de chacune des composantes (cours, stages, recherches, etc.) d'un programme d'études en attribuant à ces composantes, en vertu d'une convention, un certain nombre de points pouvant s'accumuler jusqu'à ce qu'ils atteignent le total fixé pour la délivrance d'un diplôme.

Anglais: credit.

Domaine: éducation - sanction des études.

Notes: 1.- Il ne faut pas employer "crédit" pour désigner une unité.

2.- L'emploi du terme **unité** est obligatoire dans les textes émanant de l'Administration.

Symbole: u.

(R: 82-05-29)

201- **vie scolaire** (n.f.)

Ensemble des activités des élèves à l'intérieur du cadre scolaire, à l'exclusion de l'enseignement proprement dit.

Domaine: éducation - vie scolaire.

Notes:

1.- **Vie scolaire** est une expression à caractère général. Rien ne s'oppose à l'utilisation d'expressions servant à nommer des activités particulières de la vie scolaire (vie sportive, vie artistique, vie de l'école, vie de l'établissement, vie des élèves).

2.- L'emploi de **vie étudiante** doit être limité au contexte universitaire.

3.- Il ne faut pas employer "vie institutionnelle et sociale des élèves" pour désigner la vie scolaire.

(N: 82-11-13)

Pour tout renseignement concernant le présent document s'adresser au:

Secrétariat de la Commission
de terminologie de l'éducation
Direction des communications
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
16e étage
Québec
G1R 5A5
Tél.: (418) 643-4000

De plus, on peut trouver les avis de terminologie de l'éducation dans le **Répertoire des avis linguistiques et terminologiques**, publié par l'Office de la langue française et en vente dans les librairies de l'Éditeur officiel du Québec.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

55-1390
8586-138